

JEAN DES GAGNIERS

L'ILE-AUX-
COUDRES

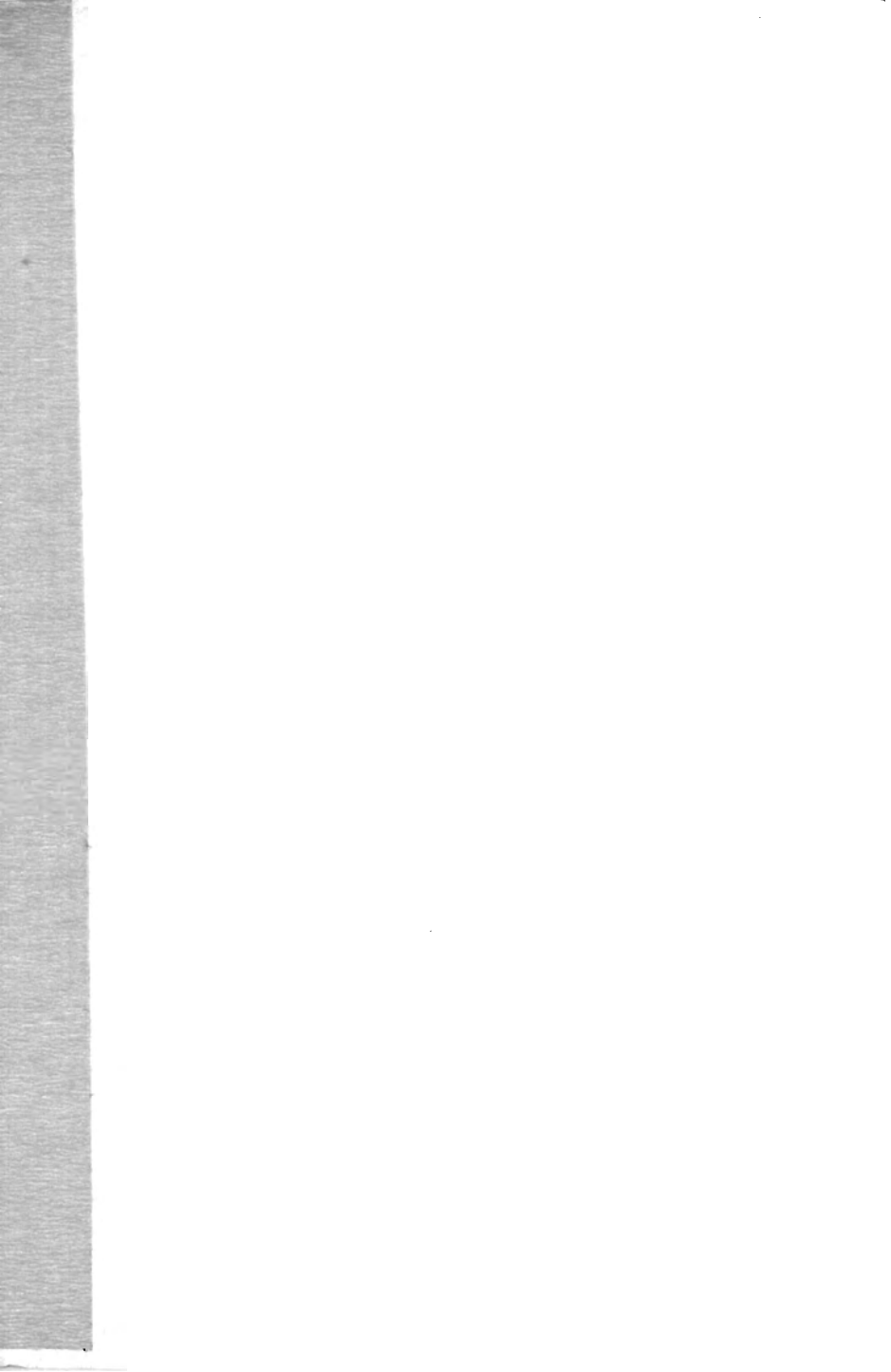


LEMEAC

971.449

D 454i

29710



3535
8

L'ILE-AUX-COUDRES

REMERCIEMENTS A :

M. Fernand Grenier
M. Roger Harvey
M. Luc Lacourcière
M. et Mme Jean-Paul Lemieux
M. Jacques Letarte
M. Roger Matton
M. Gérard Morisset
M. Jacques Rousseau
Mademoiselle Marie-Claire Pednault
Madame Marcelle Rivard
Monseigneur Félix-Antoine Savard

Tous droits de traduction,
de production et d'adaptation réservés pour tous pays.
Copyright Ottawa 1969, par les Editions Leméac Inc.

**Dépôt légal — Bibliothèque Nationale du Québec
2ème trimestre 1969**

JEAN DES GAGNIERS

L'ILE-AUX- COUDRES



*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

LES GUIDES HISTORIQUES ET TOURISTIQUES



LEMEAC

Cédé Par

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.


Les photos de ce volume sont de Roger Matton (pp. 10, 101); Jean Des Gagniers (pp. 13, 20, 25, 88, 89, 97, 109); Fernand Grenier (pp. 31, 32, 47, 59); Marc Hardy (p. 23); Roger Harvey (p. 101); Office du Film (pp. 36, 37, 44, 48, 50, 51, 56, 58, 60, 83, 85, 92, 100, 110); Direction Générale du Tourisme du Québec (pp. 64, 99); Inventaire des Oeuvres d'Art (Ministère des Affaires Culturelles), (pp. 71, 73, 74, 77, 78, 95, 104).

La carte de l'Île-aux-Coudres a été réalisée par le service de cartographie de l'Institut de Géographie de l'Université Laval, d'après un document fourni par M. le professeur Jacques Rousseau.


Don de



Fondation Raymond-Beaudet



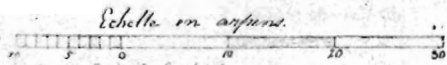
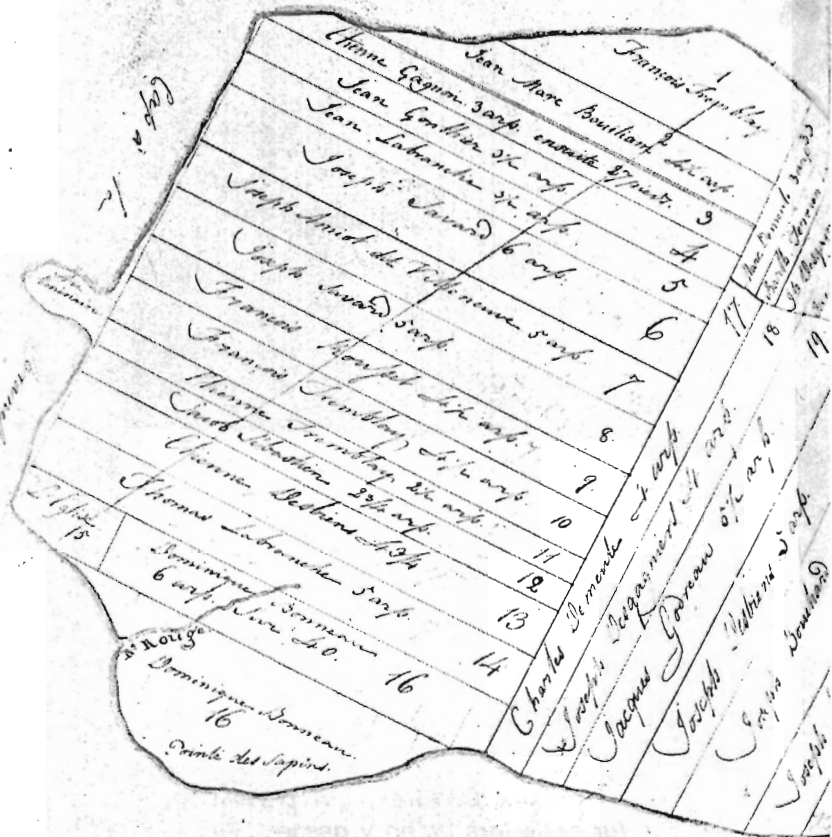
**449, rue Notre-Dame
Drummondville
(Québec) J2B 2K9
(819) 478-2519**



*« l'île aux Coudres, qui paroist
for belle lors qu'on y passe . . . »*

**Pierre Boucher
Histoire naturelle
du Canada (1664)**

Prairies

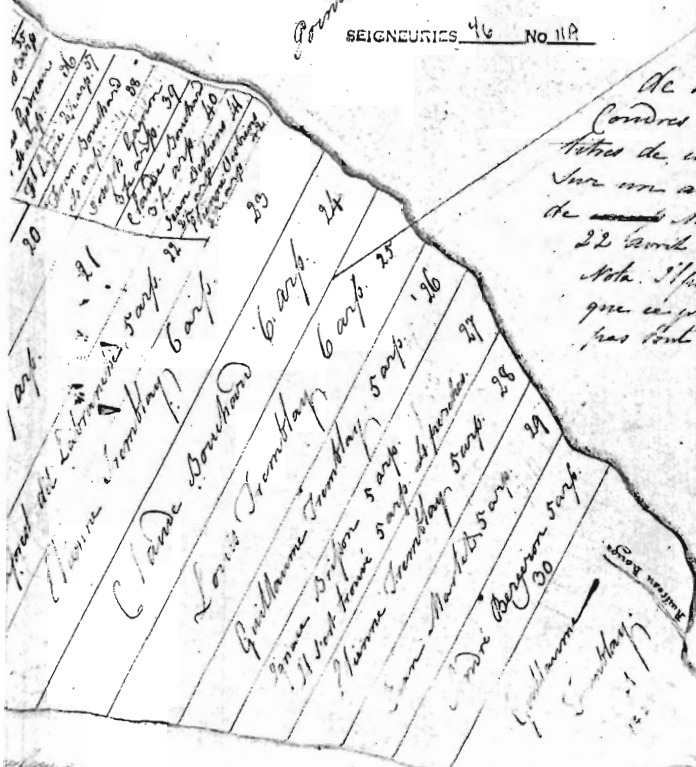


Cap a la
 Nota. Suivant le plan
 arpenté, les terres du
 Nord mes 16 arpents
 (elles sont mesurées
 par le 16 arpents)

PLAN DE L'ILE-AUX-COUDRES SUIVANT LES TITRES DE CONCES-
 SION, COPIE SUR UN ANCIEN PLAN DE M. PLAMONDON.
 22 AVRIL 1812.

Pointe des Roches

SEIGNEURIES 46 No 11A

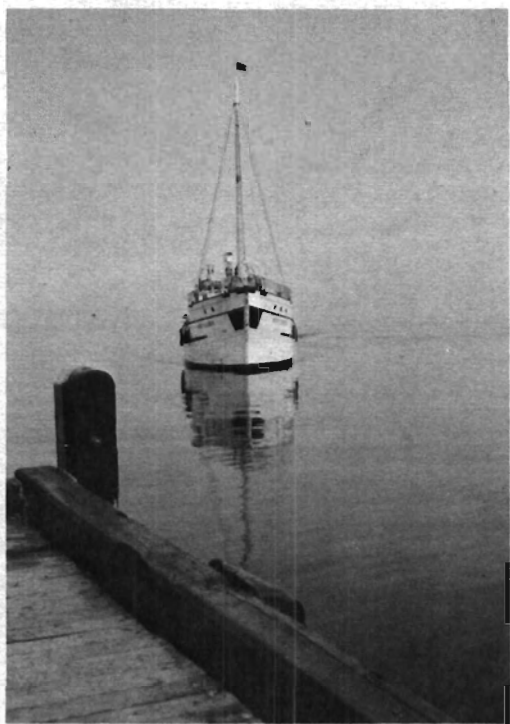


Plan
 de l'Éc aux
 Coudres suivant les
 titres de concession, copie
 sur un ancien plan
 de ~~1791~~ M^r de Plamondon.
 22 Avril 1812.

Nota. Il n'aurait dû être
 que ce plan ne se soit
 pas tout à fait justifié.

à l'Éc Plamondon
 Balise courant
 Nord 29° Ouest.
 à la Branche courant
 Nord 61° Est.

1812



LES PREMIERS TEMPS

L'Île-aux-Coudres, dont l'histoire commence en même temps que celle de la Nouvelle-France, doit son nom à Jacques Cartier. Au soir du lundi six septembre 1535, le grand navigateur, qui remontait le fleuve, fit ancrer ses trois navires un peu à l'ouest du quai actuel, au nord de l'île, dans une petite baie qui a conservé le nom de *Mouillage des Français* ou, plus simplement, de *Mouillage*. Dans sa langue savoureuse et drue, l'explorateur qui décrit l'île comme une terre longue de trois lieues et large de deux, vante la qualité de son sol, la beauté et la variété de ses arbres; y trouvant beaucoup de coudriers (noisetiers) dont les fruits ont un goût agréable, il lui donne le nom d'*Île-aux-Coudres*. Il remarque dans la relation de ses voyages que les changements de marées produisent le long de ses rives des courants violents et il note la présence de grandes tortues qui, soit qu'il ait confondu un autre animal avec ce genre de reptile, soit qu'elles aient disparu au cours du seizième ou du dix-septième siècle, n'ont jamais été mentionnées après lui. Il consigne, enfin, que les Indiens y viennent faire la pêche au marsouin.¹

1. Les Indiens qui mangeaient ces mammifères les appelaient **Adho-Thuys**. Il s'agit bien de marsouins (beluga; *Delphinapterus leucas*) Cartier les a décrits immédiatement avant de parler de son mouillage à l'Île-aux-Coudres. cf. **The Voyages of Jacques Cartier**. H.P. Biggar, 1924.

Voici le texte de Cartier :

« Le sixième jour dudit mois, avec bon vent, fimes courir à mont ledit fleuve environ quinze lieues, et vînmes poser à une île qui est bord à la terre du nord, qui fait une petite baie et couche de terre : à laquelle y a un nombre inestimable de grandes tortues, qui sont es environs d'icelle île. Pareillement, par iceux du pays, se fait es environs de ladite île, grande pêcherie d'Adothuys. Il y a aussi grand courant es environ de la dite île comme devant Bordeaux de flot et ebbe. Icelle île contient environ trois lieues de long et deux de large : et est une moult bonne terre et grasse, pleine de beaux et grands arbres de plusieurs sortes : et entre autres y a plusieurs coudres franches que trouvâmes fort chargées de noisilles aussi grosses et de meilleure saveur que les nôtres, mais un peu plus dures. Et parce la nommâmes *l'Isle es Coudres*.

Le septième jour dudit mois, jour de Notre-Dame, après avoir ouï la messe, nous partîmes de ladite île pour aller à mont ledit fleuve, et vînmes poser à quatorze îles qui étaient distantes de ladite Isle es Coudres de sept à huit lieues, qui est le commencement de la terre et province de Canada. »¹

Cartier revint au *Mouillage* le 7 mai 1536, en retournant en France, après le dur hiver de Sta-

1. D'après la *Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534*, Michelant et Ramé, éd. Tross, Paris, 1867, et H.P. Biggar, *The Voyages of Jacques Cartier*, Ottawa, 1924, pp. 118-119.

daconé. Il y passa neuf jours, attendant que les eaux fussent « moins courantes et dangereuses ».¹

1. On peut lire dans la **Cosmographie** de Jean Fonteneau dit Alfonse de Saintonge, qui accompagna Roberval comme pilote en 1542, le passage suivant sur l'île-aux-Coudres et la navigation dans ses parages :

« L'île des Lièvres et l'île des Coudres sont l'est nord est et ouest surouest; il y a de l'une à l'autre douze lieues. Et pour éviter les dangers, il faut toujours ranger la haute terre du nord, parce que l'autre côté ne sont que rochers et bancs. Et faut passer du côté du nord de l'île des Coudres; et n'y a point plus d'un quart de lieue de largeur, et faut aller par le milieu. Et le plus sûr est la passer de haute mer, ou de basse mer du tout; parce que la mer y court fort et a de grands dangers de rochers, pour raison de quoi, il vous faut avoir ancrs qui soient bonnes et bons câbles. L'île des Coudres est une petite île d'une lieue ou environ de latitude, et demie lieue de largeur. Et est ladite île toute couverte d'arbres. Et est le chenal assez large devers le sud, mais ce ne sont que bancs de sable dangereux, en sorte que les navires n'y peuvent passer. L'île des Coudres est a quarante-sept degrés et trois quarts de la hauteur du pôle arctique ».

Cf. Biggar, op. cit., App. II, pp. 293-4.



Il dut profiter de ce long arrêt pour débarquer sur l'île et l'explorer. Durant ce séjour, des sujets du chef Donnacona vinrent de la rivière Saguenay.¹ Mis au courant de la présence à bord du prince indien que Cartier emmenait en France, les sauvages vinrent près des navires et lui parlèrent. Ce dernier leur ayant appris qu'il était bien traité et qu'il reviendrait dans douze lunes, ils en remercièrent le capitaine, et donnèrent au prince trois paquets de peaux de castors et de loups-marins, un grand couteau de cuivre du Saguenay et « autres choses ». Du capitaine, auquel ils offrirent un collier, ils reçurent en

1. « Le samedi, sixième jour dudit mois de mai, nous appareillâmes du Hâvre Sainte Croix et vîmes poser au bas de l'île d'Orléans, environ douze lieues dudit lieu sainte Croix. Et le dimanche, vîmes à l'île des Coudres, où avons été jusqu'au lundi, seizième jour dudit mois, laissant amortir les eaux, lesquelles étaient trop courantes et dangereuses pour avaller (*descendre*) ledit fleuve, et attendant bon temps. Pendant lequel temps, vinrent plusieurs barques des peuples sujets audit Donnacona, lesquels venaient de la rivière Saguenay. Et lorsque, par Dom Agaya, ils furent avertis de leur capture et de la façon et manière comme on menait ledit Donnacona en France, furent bien étonnés, mais ne laissèrent à venir le long des navires parler audit Donnacona, qui leur dit que dedans douze lunes, il retournerait, et qu'il avait bon traitement avec le capitaine et compagnons. De quoi tous, à une voix, remercièrent ledit capitaine, et donnèrent audit Donnacona trois paquets de peaux de bièvres (castors) et loup-marins, avec un grand couteau de cuivre rouge, qui vient dudit Saguenay, et autres choses. Ils donnèrent aussi au capitaine un collier d'esnoguy* pour lequel présent leur fit le capitaine donner dix ou douze haches, desquelles furent fort contents et joyeux, remerciaient ledit capitaine; puis s'en retournèrent. »

Pour le texte original, voir Biggar, op. cit., pp. 232-233.

*Il s'agit d'un *wampum*. Le *wampum*, qui peut être un collier ou une ceinture, est constitué d'une enfilade de petits cylindres taillés dans un coquillage (*Vénus mercenaria*). Le commerce de ce coquillage, que l'on trouve en Nouvelle-Angleterre, était entre les mains des Iroquois. Au sujet de l'*esnoguy*, voir Biggar, op. cit., pp. 159-161.

retour dix à douze haches dont ils furent « fort joyeux et contents ». Le seize mai, le temps s'étant remis au beau, Cartier fit hisser les voiles de ses navires qui continuèrent à descendre le fleuve. Dans la suite, le *Mouillage* qui offre un excellent abri aussi bien contre les vents d'ouest que contre les redoutables nordets, continua de servir de rade aux navires français qui remontaient ou descendaient le fleuve. Toutefois, jusqu'au dix-huitième siècle, l'île ne fut guère qu'un lieu de refuge et d'attente où il est vrai, si l'on songe aux neuf jours que fut obligé d'y passer Cartier au printemps de 1535, on pouvait être obligé de séjourner plus longtemps qu'on ne l'eût désiré. Ce ne fut qu'assez tard, en 1677, que l'île fut concédée à un habitant de la côte de Beaupré, Etienne Lessart, par le comte de Frontenac. Lessart, qui disposait d'une année pour obtenir du Roi Louis XIV la confirmation de son titre, laissa passer dix ans, faute de moyens sans doute, sans chercher à le faire. Au bout de ce temps, se désintéressant de l'affaire, ou désespérant de pouvoir la mener à son terme, il vendit son titre aux messieurs du Séminaire des Missions Etrangères de Québec, qui le lui payèrent cent francs. Le contrat de vente fut passé à Québec devant le notaire François Génaple, le dix-neuf octobre 1687. Le vingt-neuf du même mois, les acquéreurs obtinrent du marquis de Denonville, gouverneur, un nouveau titre de concession de l'île-aux-Coudres et de ses battures. Ils avaient, dans leur fief, droit de pêche et de chasse, mais non point celui de faire la traite

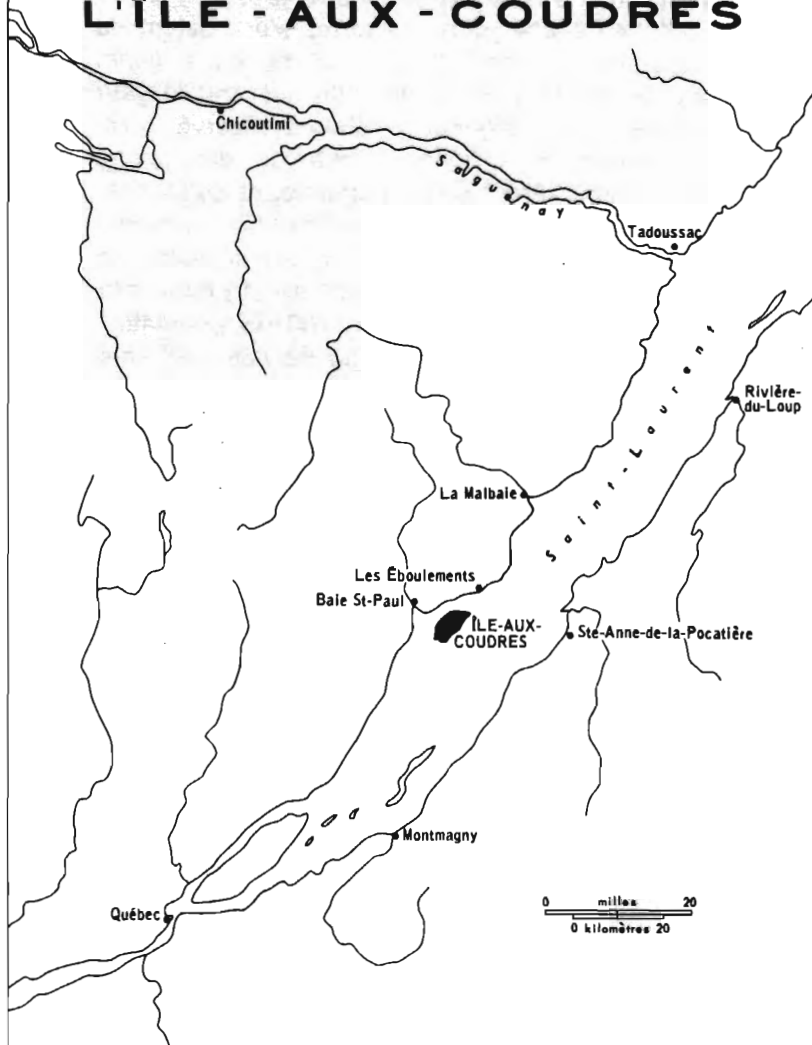
avec les sauvages; de plus, l'île ne devait être habitée que par des personnes appartenant au Séminaire. Le premier mars 1688, ils reçurent un brevet du roi confirmant la concession de l'île. Ce brevet fut enregistré au Conseil Souverain de Québec le 28 février 1689. Il était toutefois interdit aux nouveaux propriétaires de concéder les terres de leur domaine. On craignait, semble-t-il, que des gens établis à l'île-aux-Coudres ne se livrassent à la traite avec les sauvages. Vingt ans plus tard, en 1710, les seigneurs adressèrent à l'intendant Raudot une requête dans laquelle ils demandaient d'être dégagés de cette clause. Ils exposaient dans cette requête qu'il était, en fait, bien plus facile de faire la traite en demeurant sur la côte, et que le seul but de ceux qui désiraient s'établir sur l'île, était d'en cultiver la terre tout en profitant de ses prairies marines. La prohibition fut levée dès 1710. Toutefois, pour des raisons qui demeurent obscures, ce ne fut que dix-huit ans plus tard, en 1728,¹ que furent enregistrées les premières concessions. Il se peut, cependant, que quelques personnes se soient installées sur l'île un peu

1. Il semble que le Séminaire ait songé à vendre l'île, avec la Baie Saint-Paul, pour acquitter certaines dettes (*Lettre de M. Lyon de St-Férol à M. Tremblay, 15 avril 1728, Archives du Séminaire de Québec, M. No. 56, page 8*). En 1729, on décida de ne pas le faire, sans doute parce qu'on n'en pouvait pas obtenir un prix intéressant. On lit dans un *Etat des biens appartenant au Séminaire de Québec en 1748* que le Séminaire projeta ensuite d'y élever des animaux qu'on aurait nourris avec le foin de la grève (*ASQ, Séminaire, 5, no. 58 p. 11*); cela non plus ne se réalisa point. En 1750, l'île fut affermée, en même temps qu'une partie de la terre et seigneurie de Beaupré, à un certain Joseph Cadet, marchand à Québec, pour neuf ans, à raison de 1600 livres par an.

auparavant. De 1728 à 1773, trente concessions furent faites et deux rangs furent créés, celui du *Cap à Labranche*, dont les terres s'étendaient du nord-ouest au nord-est et celui de *La Baleine*, dont les terres traversaient l'île sur une largeur variable. Les seigneurs s'étaient réservé comme domaine une bonne partie du côté nord, qu'ils n'exploitèrent point, toutefois, et qu'ils concédèrent en 1770 à des fils des premiers concessionnaires. En 1765,¹ il y avait quarante ménages sur l'île, dont la population était de 213 habitants. Vingt-cinq ans plus tard, en 1790, la population qui avait plus que doublé était de 566 habitants.

1. *Recensement du Canada*, vol. IV, imprimé en 1876. Ménages, 41 ; population 213; hommes 101; femmes, 112; mariés, 41 hommes et 41 femmes; enfants et non-mariés, 60 hommes et 71 femmes; maisons, 40; arpents possédés, 4,405; minots semés, 445; chevaux, 43; bœufs, 46; jeune bétail, 30; vaches, 101; moutons 245; cochons, 92.

LOCALISATION DE L'ÎLE - AUX - COUDRES



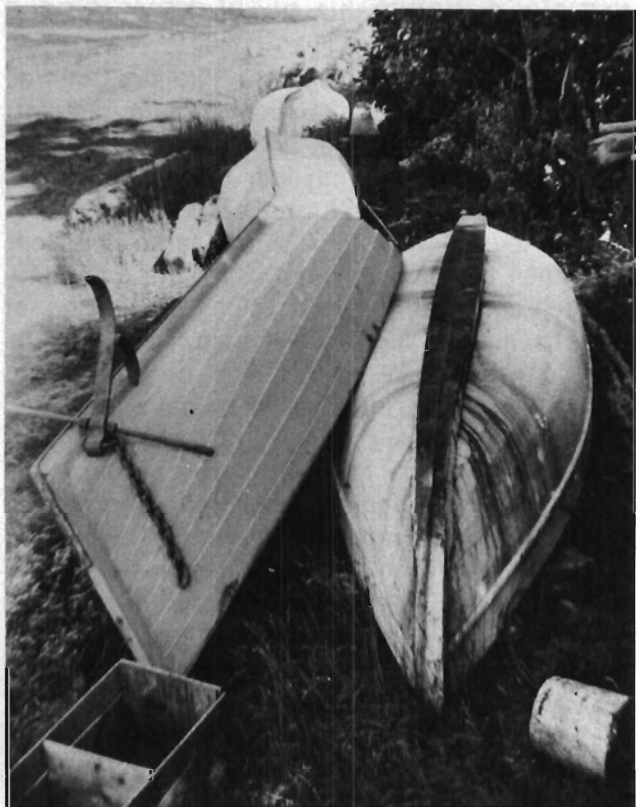
II

L'ILE-AUX-COUDRES AU DIX-HUITIEME SIECLE

La vie que l'on menait à l'île-aux-Coudres au dix-huitième siècle ne pouvait être que fort modeste. Les premiers habitants de l'île devaient en effet trouver sur leur terre et aux alentours de l'île à peu près tout ce qui était nécessaire à leur abri, à leur subsistance et à leur vêtement. L'inventaire de 1765 montre qu'à cette époque, chaque famille possède sa maison et son cheval, que l'on élève assez de moutons pour la production de la laine nécessaire au tissage des couvertures de lit et des vêtements, que l'on fabrique aussi en lin. C'est aux insulaires que revenait la majeure partie du profit de la pêche aux marsouins dont l'huile servait, notamment, à l'éclairage des maisons. Faute de cours d'eau suffisant à alimenter un moulin, les habitants de l'île-aux-Coudres durent pendant longtemps aller faire moudre leur grain au nord, ce qui n'était pas un petit inconvénient. En 1763, un premier moulin à vent fut construit sur la pointe de l'Ilette, à l'ouest de l'île. Dix ans plus tard, en 1773, un autre moulin à vent fut érigé à La Baleine, sur la côte sud. Toutefois, les terres étant progressivement défrichées et mises en culture, ces deux moulins, alimentés par les caprices du vent, étaient loin de répondre au besoin et les insulaires étaient souvent obligés

d'aller faire moudre au nord, à la Baie Saint-Paul et aux Eboulements.

Pour traverser le fleuve, les gens de l'île-aux-Coudres ne disposèrent longtemps que de



CANOTS D'HIVER, PRÈS DE L'ANSE A MAILLOUX. « L'ÉTÉ », DIT UN TRAVERSEUX, « ON LES RETOURNE, ON LES PEINTURE, ON HUILE LEUR QUILLE, ON LES MET A L'OMBRAGE, ON LES SOIGNE POUR L'HIVER. »

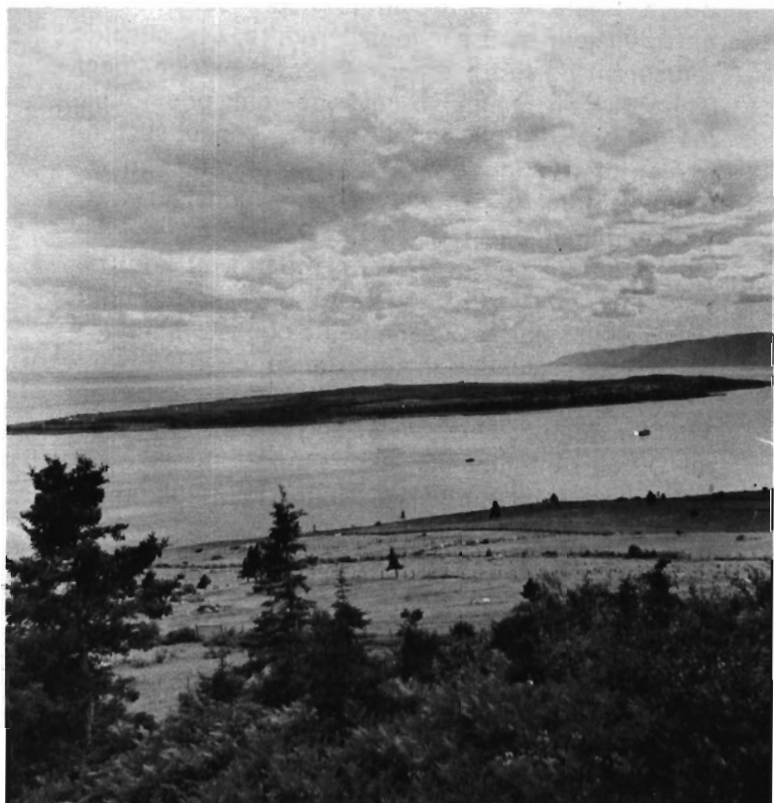
lourds canots de bois,¹ peu maniables qu'ils fabriquaient eux-mêmes, et de canots d'écorce, très manoeuvrables, mais que, par contre, leur légèreté rendait instables et dangereux. Vers 1760, il y avait quelques chaloupes sur l'île. Ces embarcations plus marines et pourvues d'une voilure rendaient la traversée plus facile; on s'en servait aussi pour remonter le Saint-Laurent jusqu'à Québec. Il est difficile d'imaginer aujourd'hui quels périls durent affronter les voyageurs d'autrefois et quelles misères ils durent parfois supporter. L'hiver, on utilisait un canot qu'il fallait le plus souvent halier sur les glaces en mouvement. Entre la Baie Saint-Paul, les Eboulements et l'Île-aux-Coudres, tous les riverains et les insulaires le savent, les courants des marées sont très puissants et des vents violents peuvent s'élever brusquement. Déjà au dix-huitième siècle, plusieurs accidents se produisirent, premières tragédies d'une série qui hélas ! ne s'est jamais interrompue. En 1775, au mois d'avril, trois hommes, dont le meunier du moulin de l'Îlette, étant partis de la Baie Saint-Paul vers deux heures du matin, se retrouvèrent soudain au milieu d'un fleuve déchaîné par le vent du nord. Leur canot fut renversé, et deux d'entre eux se noyèrent; le meunier, qui put s'agripper à la quille de l'embarcation, ne fut sauvé de la noyade que pour périr de froid. Le même malheur arriva, vingt ans plus tard, à Pierre et à Joseph-Marie

1. Selon la tradition, on aurait d'abord utilisé des pirogues faites d'un tronc d'arbre creusé. Il a existé de telles embarcations sur l'île; pour ma part, je doute qu'on s'en soit servi pour traverser le fleuve.

Savard, qui se noyèrent lorsque leur canot chavira, au retour d'une noce célébrée au nord. Dans la même année de 1795, la femme d'un certain Joseph Gagnon et le frère de cette femme qui revenaient d'une visite chez des parents de la Petite Rivière-Saint-François, se noyèrent lorsque leur canot chavira près du gouffre du Cap-aux-Corbeaux, au moment où, après être descendus le long de la rive nord, ils allaient entreprendre la traversée du fleuve. Il y eut d'autres victimes.

Pendant assez longtemps, l'Île-aux-Coudres fut desservie à des intervalles irréguliers, par des Jésuites et autres religieux chargés des missions du golfe et du bas du fleuve. Ces missionnaires célébraient la messe dans la maison des habitants; l'on a longtemps conservé dans la famille Perron, une huche qui avait pendant des années servi d'autel aux missionnaires. Les sépultures d'alors durent être faites dans le *Cimetière des Français*, au fond du Mouillage, ou dans un autre cimetière que A. Mailloux¹ situe à environ un mille à l'ouest du premier. Les registres de l'île commencèrent d'être tenus en 1741; l'île était alors desservie par M. Louis Chaumont de la Joannière, curé de la Baie Saint-Paul. Son successeur, M. Charles Garrault arriva à l'île en 1748 et ce fut lui qui obtint du Séminaire un lot de terre de dix arpents de front sur dix de profondeur pour la fabrique. **Il y construisit une** petite église, depuis longtemps **détruite, qui, selon** Mailloux, ne devait pas avoir plus de vingt-cinq pieds de

1. *Histoire de l'Île aux Coudres*, Montréal, 1879, p. 22 et p. 54.



L'ILE-AUX-COUDRES, VUE PRISE DES EBOULEMENTS-EN-HAUT. ON DISTINGUE NETTEMENT, A DROITE DE LA PHOTO, LE QUAI, LE MOUILLAGE ET LE CAP A LABRANCHE.

longueur.¹ Elle fut dotée d'une cloche par les Jésuites qui avaient longtemps desservi l'île. M. Garrault devait aussi s'occuper de la paroisse de la Petite Rivière-Saint-François sur la côte nord; un jour qu'il s'y voulait rendre, ses ouailles refusèrent de le traverser. Il en fut extrêmement fâché et s'en plaignit à l'évêque² qui, pour punir les fidèles de l'Île-aux-Coudres, conçut l'étonnante interdiction d'y donner la bénédiction du Saint-Sacrement pendant un an. Monsieur Garrault n'aimait pas l'île où il demeura comme en exil et contre son gré. Il en repartit au bout de deux ans, pour son bonheur et, sans doute, pour celui des insulaires, « sans peine et sans regret . . . comme un oiseau qui sort de sa cage ».³

Puis ce fut la conquête. Au printemps de 1759, le quatorze mai, veille de l'Ascension, l'amiral Durell vint mouiller à l'Île-aux-Coudres avec sept navires; d'autres vaisseaux l'y rejoignirent

1. Selon M. Gérard Morisset, elle devait ressembler à une petite église du dix-septième siècle, qui fut peinte en 1876 par un artiste anglais de passage au Québec. Le tableau, qui appartient au Séminaire de Québec, est reproduit dans « **Les Églises et le Trésor de Varennes.** » de Gérard Morisset. Elle devait donc être en apparence, très semblable aux deux chapelles de procession de Saint-Louis, mais un peu plus vaste.
2. Monseigneur de Pontbriand. Voici le texte que M. Garrault a écrit dans les registres et signé :
« Le qu'zième mars sept cent cinquante, je soussigné prêtre missionnaire de Saint-Louis de L'Isle au Coudre, certifie à tous ceux qu'il appartiendrait qu'il a été défendu par monseigneur révérendissime évêque de Québec (**Mgr de Pontbriand**) de donner la bénédiction du Saint-Sacrement dans la dite église de l'Isle au Coudre depuis le dix-huitième de janvier de ladite année pendant un an de suite et ce en punition de la résistance que les habitants de ladite Eglise ont apportés à mes volontés lorsque je voulu traverser à la Petite-Rivière pour donner les sacrements aux malades. »(sic)
3. Mailloux, **Histoire . . .**, p. 57.

peu après la mi-juin. Auparavant, les insulaires à qui on avait, de Québec, ordonné d'évacuer leur île, s'étaient réfugiés à la Baie Saint-Paul, où ils devaient demeurer jusqu'au mois de septembre. L'île, cependant, n'était point déserte, car lorsque des chaloupes anglaises tentèrent de s'approcher de ses rives, elles en furent empêchées par un groupe de Canadiens et de sauvages. Ce ne fut là qu'une escarmouche et, par la suite, ces hommes ayant eux-mêmes quitté l'île, les Anglais purent y débarquer et l'occuper. On sait que le capitaine Gorham effectua aussi un débarquement à la Baie Saint-Paul, mais qu'il en fut repoussé par des hommes de la Baie Saint-Paul, des Eboulements et de l'Île-aux-Coudres. Au cours de cette attaque, un insulaire, Charles Demeule, fut tué. Cet homme eut le crâne scalpé par des sauvages qui accompagnaient les Anglais, sans doute.¹

1. Mailloux, *Histoire . . .*, pp. 53-54.

LA
TRAVERSEE
DANS
LES GLACES



Depuis le départ de M. Garrault jusqu'en 1770,¹ l'île fut de nouveau desservie par des religieux missionnaires et par des prêtres du Séminaire. L'un de ces missionnaires, le Père Claude Geoffroy Coquart, Jésuite, vécut presque continuellement sur l'île entre 1751 et 1757. Quelques années après la conquête, en 1766, le Père Jean-Baptiste de la Brosse séjourna à l'île, où l'on garda de lui un souvenir impérissable.²

1. En 1769, il fut possible de faire certaines observations relatives à la planète Vénus en deux endroits du globe : aux Iles Hawaï, où se rendit le Capitaine Cook, et à l'île-aux-Coudres, qui accueillit à cette occasion un visiteur inattendu. A ce sujet, voici la note parue dans le *Royal Astronomical Journal*, de Londres (fév. 1948), que M. Jean-Paul Lemieux a eu l'amabilité de porter à ma connaissance :

« On account of an observation of the transit of Venus made at Ile aux Coudres near Quebec. In a letter to the Reverend Nevil Mastdyne, Astronomer Royal, from Mr. Thomas Wright, Deputy Surveyor of the Northern District of America. »

Quebec, June 15th 1769

Sir :

I was prevented landing at the bay of Gaspé, as I proposed (by blowing thick weather); but, however, I had the good fortune to reach the Isle aux Coudres, where I landed with all my apparatus, the 30th of May; and took up my abode at the house well situated in every respect, for my purpose. The next morning I had a carpenter, who fixed my clock, very firm and perpendicular, against a beam of the house. I immediately set it a-going by my watch which had not been set to true time for almost a fortnight; but, however, I doubt not but that the following observations of corresponding altitudes will show exactly the time, as also the regular going of the clock, which I did not venture to adjust, my time being short.

As it is likely I may stay here some time and all next Winter I shall endeavour to make such observations as may be useful in further setting the longitude here.

I am sir your most obedient humble servant.

Thos. Wright

2. Un mémoire intitulé : *Le Père Jean-Baptiste de la Brosse (1724-1782), Vie et Survie*, a été présenté par le P. L.-Paul Hébert, c.s.v., à la Faculté des Lettres de l'Université Laval, en 1963.

Puis, en 1767, M. Chaumont, alors assez âgé, reprit la desserte pendant trois ans; il la conserva jusqu'en 1770, moment où l'île-aux-Coudres accueillit son second curé, M. Jean-Jacques Berthiaume, qui, pendant les hivers de 1770 et de 1771, fit couper du bois pour la construction d'une église plus vaste que la première chapelle.¹ L'église terminée, il fit bâtir le premier presbytère de Saint-Louis. Ce fut le troisième curé de l'île, M. Pierre-Joseph Compain, qui profita des travaux de M. Berthiaume et qui pourvut la nouvelle église des choses nécessaires au culte, pour lesquelles, écrit A. Mailloux, « il dépensa des sommes considérables ». Ce ne fut pas lui, toutefois, qui fit acquérir par la fabrique les deux belles statues de bois que l'on peut voir encore aujourd'hui dans l'église de Saint-Louis, et qui datent du commencement du dix-neuvième siècle.

Pendant le dernier quart du dix-huitième siècle, l'île-aux-Coudres souffrit de deux calamités dont la première, une invasion de grosses chenilles, arriva en 1779. Ces insectes, qui recouvraient le sol et souillaient l'eau, causèrent en quelques jours des ravages si considérables qu'u-

1. Une description sommaire en a été faite par Mailloux qui, malheureusement, s'est intéressé davantage à son mode de construction qu'à son architecture et à son apparence. Selon M. Jean-Paul Lemieux, il se peut que cette église à comble élevé et à un seul clocher, soit représentée dans l'un des tableaux de Masselotte qui orrent les murs du jubé de l'actuelle église de Saint-Louis. Elle devait, selon lui, ressembler à l'ancienne église de la Petite Rivière-Saint-François, détruite elle aussi, mais dont on possède des photographies.

ne députation se rendit à Québec pour demander à l'évêque la permission de faire des prières publiques; on considérait, en effet, ce fléau comme un châtement du ciel. On en fut délivré en une nuit et un grand orage qui gonfla tous les cours d'eau entraîna jusqu'au fleuve les insectes morts. Quelques années plus tard, en 1791, une nouvelle catastrophe d'une nature bien différente, jeta l'île dans l'épouvante. Ce fut une série de tremblements de terre qui commencèrent « pendant les avents » et secouèrent l'île par intervalles durant quarante jours. De nouveau, on alla demander à l'évêque la permission d'entreprendre des prières publiques; ce dernier prescrivit une neuvaine aux messes de laquelle le Saint-Sacrement devait toujours être exposé. Les secousses n'en continuèrent pas moins, et le seize janvier, « toutes les maisons et la terre furent agitées d'une manière épouvantable ». Ce fut au cours de cet hiver mémorable que s'abattirent sur l'île, comme une manne, des nuées de perdrix blanches que le verglas avait chassées du nord et que l'on tua en aussi grand nombre qu'on le voulut.

On ne saurait sortir de cette époque sans évoquer l'aimable légende qui se propagea après la mort du Père de la Brosse, survenue le 11 avril, 1782, à Tadoussac. A minuit, heure du décès du saint religieux, la cloche de l'église de Saint-Louis tinta trois fois et Monsieur Compain, alors curé de l'île, sut que le Père de la Brosse était mort. Mais il vaut mieux rapporter ici le récit qu'une personne âgée (*la mère Jeanne*

Lapointe ?)¹ fit de ce prodige au Grand Vicair
Mailloux :

«Le soir du 11 avril 1782, le Père de la Brosse jouait aux cartes, à Tadoussac, avec les employés du poste, lorsque, sur les neuf heures, il leur dit : « Je vous souhaite le bon soir, mes bons amis, pour la dernière fois; car, à minuit, je serai corps mort. A cette heure, vous entendrez sonner la cloche de ma chapelle. Je vous prie de ne pas toucher à mon corps. Vous enverrez chercher M. Compain à l'Île-aux-Coudres demain; il vous attendra au bout d'en bas de l'Île. Ne craignez point la tempête si elle s'élevait : je répons de ceux que vous enverrez. »

Les employés du poste, curieux de savoir si la chose arriverait telle que le Père l'avait annoncée, veillèrent, la montre à la main, jusqu'à l'heure indiquée. Et, en effet, à l'heure de minuit, la cloche sonna trois coups. Ils coururent à la chapelle et ils trouvèrent le Père de la Brosse appuyé sur son prie-Dieu, mais sans vie. Le lendemain, dimanche, le vent du sud-ouest soufflait avec une très grande violence, et l'eau de la mer poudrait comme de la neige. Voyant cette tempête, les hommes du poste refusèrent de s'embarquer dans un canot et d'entreprendre de voyager. Cependant le premier commis s'adressant à ceux qu'il connaissait être de meilleure volonté que les autres, leur dit : « Le Père ne vous a jamais trompé (sic), comme vous le savez. Vous devez

1. Voir dans Mailloux le récit qu'écrivit pour lui « la vénérable mère Lapointe » qui à l'époque des tremblements de terre de 1791 avait douze ans.

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE
29
COLLÈGE SAINT-BERNARD
25, AVE DES FRÈRES
DRUMMONDVILLE — P.Q.

avoir confiance dans sa parole. Est-ce qu'il n'y aura pas quelqu'un parmi vous qui voudra obéir à sa dernière volonté ? »

Ces paroles eurent leur effet. Trois hommes se décidèrent à partir, et mirent le canot à l'eau. Et voilà qu'à la grande surprise de tous, le calme se fit autour d'eux, et, qu'à mesure que le canot longeait la terre, la mer s'aplanissait pour leur livrer un facile passage. Et ce qui ne les étonnait pas moins, c'est que le trajet se faisait avec une rapidité incroyable si bien que sur les onze heures du matin, ils approchaient déjà de l'île, et purent voir M. Compain qui se promenait sur le rivage, un livre à la main. Dès qu'ils furent à la portée de la voix, M. Compain leur dit : « Le Père de la Brosse est mort. Qu'avez-vous donc fait ? voilà une heure que je vous attends ». Dès que le canot eut accosté le rivage, M. Compain s'embarqua et on descendit le fleuve jusqu'à Tadoussac. »



LA BALEINE

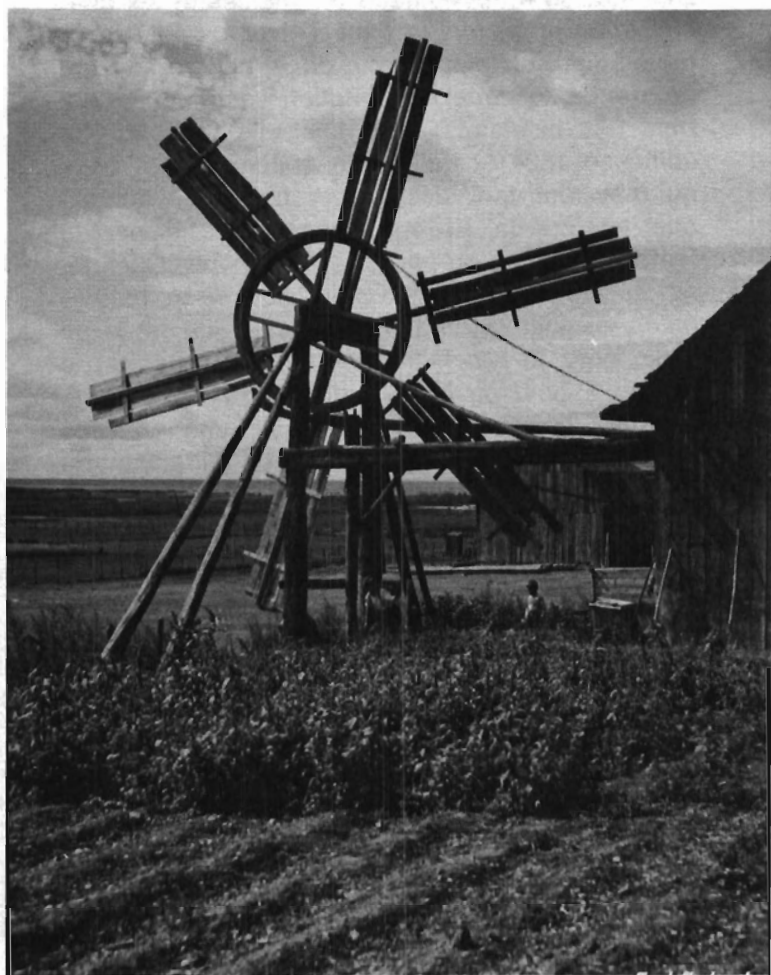
breuses sur l'île et que pour beaucoup de jeunes gens, le mariage devient l'occasion du départ vers l'un des villages de la rive nord ou, plus rarement, de la rive sud. Un bon nombre d'entre eux s'établissent alors à la Malbaie, à Sainte-Agnès, à Saint-Hilarion, à Saint-Irénée, aux Eboulements, à la Baie Saint-Paul.

En 1868, les terres de l'île sont divisées entre soixante-dix familles vivant dans soixante-dix maisons. Or il existait déjà quarante maisons en 1765, moins de quarante ans après les premières concessions. Certains noms de famille ne s'étaient point perpétués; de vingt-trois patronymes relevés sur l'île en 1762, on est passé à dix-neuf en 1868.¹ Jusqu'au vingtième siècle, l'un des grands problèmes de la population agricole de l'île fut celui de la mouture des grains. En 1815, devant l'insuffisance des deux moulins à vent (celui de l'Îlette et celui de La Baleine, qui avait été construit en 1773), les insulaires adressèrent au Séminaire de Québec une requête à l'effet qu'un moulin à eau fût construit sur la Rivière Rouge, dans l'anse de l'Église. Dans ce document, ils décrivent leur situation comme précaire. Le quinze janvier, date de leur requête, sur soixante habitants, il n'y en a pas cinq qui ont de la farine.² Pour ne pas mourir de faim, écrivent-ils, certains ont été obligés d'aller en

-
1. Bergeron, Bouchard, Boudreault, Dallaire, Demeules, Desbiens, Desgagniers (Desgagnés), Dufour, Harvey, Gagnon, Laforêt, Lajoie, Lapointe, Leclerc, Mailloux, Martel, Pednault, Perron, Tremblay.
 2. *Archives du Séminaire, Seigneuries, 46 no 19.* Il faut noter qu'alors chaque famille faisait son pain. Aujourd'hui, il y a un boulanger au Cap à Labranche; son pain est, avec celui que l'on fait à St-Joseph-de-la-Rive, le meilleur de Charlevoix.

chercher au nord « malgré les risques et les difficultés de la traversée dans l'hiver ». Peu favorable au projet, le procureur du Séminaire accepta pourtant que cette construction se fit, mais aux frais des insulaires. Le moulin à eau, qui fut édifié en 1824 et qui existe encore, déçut ceux qui l'avaient tant désiré, car il ne fonctionnait que lorsque la Rivière Rouge, grossie par la fonte des neiges ou par les pluies, pouvait actionner sa roue de charge. C'est alors – en 1830¹ – qu'on démolit le moulin de l'Îlette qui datait de 1763, pour le reconstruire dans le voisinage du moulin à eau, où on le voit encore. Mais cela ne suffit toujours point; en 1834, une nouvelle requête fut adressée au procureur du Séminaire de Québec, à qui le problème des moulins de l'Île-aux-Coudres dut maintes fois ravir le sommeil : cette fois, on demandait au Séminaire de construire un autre moulin à vent avec deux « moulanges ». Dans leur supplique, les insulaires se déclaraient « aussi mal qu'avant »; ils le demeurèrent, d'ailleurs, car, jusqu'à l'abolition des droits seigneuriaux, les choses furent laissées dans le même état. Dans la suite, le moulin à vent de La Baleine fut reconstruit par les frères

1. Vers cette époque, on dut beaucoup parler à l'Île-aux-Coudres d'un drame dont je dois la connaissance au Professeur Luc Lacourcière. En 1829, un charlatan appelé François Marois, qui avait un moment exercé son douteux métier à l'Île-aux-Coudres, et qui y avait laissé un bon souvenir, fut accusé de meurtre. Ayant accueilli un jeune colporteur du nom de Guillemette dans sa maison de Saint-Jean-Port-Joli, il l'avait assassiné pour le voler. Le corps de sa victime, qu'il avait jeté dans le fleuve, fut retrouvé dans une pêche à poissons. Il semble qu'à son procès, des gens de l'Île-aux-Coudres vinrent témoigner en sa faveur. Le meurtrier fut néanmoins reconnu coupable et pendu.



VIEUX MOULIN, AUJOURD'HUI DISPARU, A LA BALEINE.



LE MOULIN A VENT DE SAINT-LOUIS.

Lapointe et, plus tard, un moulin à eau fut édifié au ruisseau Rouge, sur le côté nord. Mais il arriva que tous ces moulins ne suffisaient pas toujours aux besoins de l'île et qu'on était obligé, parfois, d'aller « faire moudre au nord ».

Au dix-neuvième siècle, les insulaires ne se limitent pas à la culture du blé, mais ils s'adonnent aussi à celle de la pomme de terre qui croît admirablement dans les terres sablonneuses de l'île. De plus, ils commencent à planter et à greffer des pommiers. Vers 1870, un certain David Desbiens « récolte au delà de cent minots de pommes qu'il vend bien ». Cependant, à la même époque, comme on ne sème pas de graine de foin, les pâturages sont insuffisants.¹ D'autre part, la nécessité de conserver des parties boisées pour assurer le chauffage des maisons durant l'hiver empêche que l'on mette davantage de sol en culture. Le revenu des terres est donc limité et les habitants paient une partie de leur dîme avec des pommes de terre et de l'huile de marsouin. A leurs occupations agricoles, certains habitants de l'île qui connaissent bien le fleuve, considéré comme dangereux à partir de l'île, joignent parfois celle du pilotage. C'est d'ailleurs là une activité à laquelle ils ont dû se livrer dès leur installation sur l'île; nous savons, en effet, que vers 1770, un certain Gabriel Dufour se noya en allant embarquer sur un bâtiment anglais ancré

1. A Mailloux. *Promenade autour de l'île-aux-Coudres*, p. 18 « Il résulte de là qu'en général les animaux établis sont maigres, qu'ils passent l'hiver encore plus maigres et que le printemps, ils sont d'une extrême maigreur ».

ou capeyant près de la Rivière du Gouffre.¹ Une autre partie du revenu des insulaires provenait de la pêche aux marsouins. Au cours du dix-huitième siècle, plusieurs pêches avaient été tendues sur le côté sud de l'île, mais seules celles du bout de l'île (Pointe à Antoine, Ilette) s'étaient avérées efficaces. Les insulaires qui pratiquaient cette pêche devaient obtenir chaque année un permis du Séminaire à qui appartenaient les battures. Pour chacune des pêches était formée une société dont les membres traitaient avec l'agent du Séminaire. Mais des disputes éclatèrent entre les associés et, avant 1763, le Séminaire dut établir un règlement très strict limitant le nombre des pêches aux quatre du sud-ouest et déterminant les droits et devoirs des associés. On lit dans un second règlement² datant de 1806 que les associés devaient fournir tout ce qui était nécessaire à la confection, à l'entretien, à l'exploitation de leur pêche, et qu'ils s'engageaient à « livrer au Séminaire le tiers des huiles qui proviendront de ladite pêche, de l'entonner dans des futailles qui seront rendues aux fonderies du Séminaire, et de les embarquer dans le bâtiment que le Séminaire enverra pour les prendre ». Il semble, toutefois, qu'aux années où la pêche était peu fructueuse, le Séminaire se contentait d'une moindre remise. On estimait qu'un marsouin donnait pour environ quarante

1. Mailloux, *Histoire . . .*, pp. 74/75. Gabriel Dufour, l'ancêtre de la famille Dufour, était père de neuf enfants. Sous le choc d'une vague, le canot d'écorce qu'il occupait avec un autre homme se brisa en deux.

2. Archives du Séminaire de Québec.

dollars d'huile (valeur de l'époque), mais l'industrie de la pêche aux marsouins n'était rien moins que régulière. Il y avait d'excellentes années; il y en avait aussi de fort mauvaises. Ainsi, en 1802, époque où l'on ne tendait plus que deux pêches, on captura plus de deux cents marsouins. Par contre, les années qui suivirent 1840 furent particulièrement maigres. Vers 1851, on ne tendait plus qu'une seule pêche, celle de l'Ilette, dont trente-quatre associés se partageaient les bénéfices. Ces associés purent alors acheter les batûres où ils tendaient leur pêche pour la somme de quatre-cent-quarante dollars; ce faisant, ils devenaient indépendants du Séminaire. Dès l'année qui suivit leur achat, ils eurent la chance de capturer cent-vingt-deux marsouins d'une taille extraordinaire et se trouvèrent en situation d'acquitter entièrement leur dette. Mais il y eut certainement, dès cette époque, un fléchissement prolongé dans le produit de la pêche, car Mailoux note que « depuis 1876, les insulaires ont recommencé à prendre du marsouin ». On attribuait la raréfaction du marsouin à celle du petit poisson dont ce mammifère fait sa nourriture; on croyait aussi qu'il était effrayé par le bruit de l'hélice des navires à vapeur. Abandonnée définitivement en 1925, la pêche aux marsouins de l'Ilette a été retendue il y a quelques années pour les besoins d'un film dont elle a fourni le sujet.¹

L'un des grands problèmes de la population de l'Ile-aux-Coudres fut pendant longtemps cell

1. Pour la Suite du Monde, de Pierre Perreault et Michel Brau

de la communication avec Québec et les ports de la côte. Une première fois en 1868, une deuxième en 1869, et une troisième en 1870, les gens de l'île demandèrent au gouvernement qu'on leur construisît un quai. Ce quai fut bâti vers 1880.

« On peut caractériser d'un mot le genre de vie des habitants de l'île-aux-Coudres de 1790 à 1870 », écrit Yves Martin,¹ qui parle, pour cette époque, de stagnation économique, « formant une population homogène, forcément repliée sur elle-même par sa situation géographique, les insulaires maintinrent un genre de vie strictement communautaire ». A partir de 1870, la situation change cependant et l'on entre alors dans une période d'expansion. En l'espace de quatre-vingts ans, la population double et passe de 718 (1871) à 1676 (1951) habitants. Il y a maintenant un peu plus de 1700 personnes sur l'île-aux-Coudres. Comme ailleurs, l'agriculture s'est modernisée et mécanisée sur l'île dont la culture principale demeure celle de la pomme de terre. Avec le vingtième siècle, la pomiculture s'est développée; il existe même une pépinière à St-Bernard. A ces cultures s'ajoute maintenant celle de la fraise, à laquelle les sols de l'île conviennent admirablement. Les travaux des champs occupent environ deux cents insulaires. Une centaine d'autres exercent le métier de marin et naviguent sur des navires de l'île ou de la côte. Depuis la fin du dix-neuvième siècle, plus d'une centaine d'hommes quittent leur île au début de cha-

1. Article déjà cité, page 12, note 1.

que printemps pour aller travailler comme débardeurs à Montréal; on les appelle les « gens du bord de l'eau ». Ils reviennent presque tous à l'automne, mais beaucoup d'entre eux finissent par s'installer à Montréal où s'est constitué progressivement un véritable quartier des « gens de l'île ».¹

1. Une importante étude sur les occupations des insulaires, les conditions économiques et sociales de l'île, et la transformation des mœurs de sa population à notre époque, a été faite par l'urbaniste Jean Cimon dont l'ouvrage *Une Ile d'adon* (1945) est déposé à la Bibliothèque de l'Université Laval.

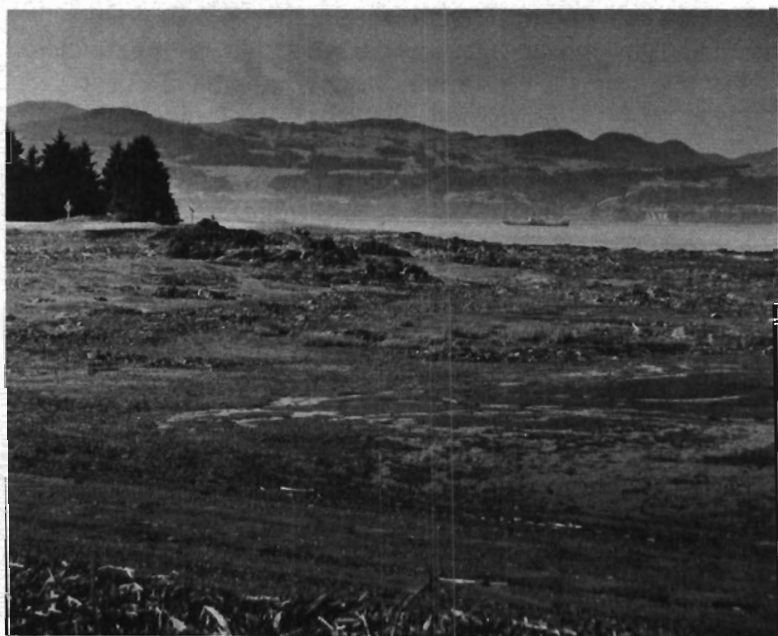
IV

LA TRAVERSEE

L'on accède à l'île-aux-Coudres par un traversier qui, plusieurs fois par jour, fait la navette entre son quai et celui de St-Joseph-de-la-Rive, situé un peu en aval. Si le traversier va directement d'un quai à l'autre, sa course est sud-ouest lorsqu'il se dirige vers l'île, nord-est, lorsqu'il en revient. Mais souvent, le navire ne traverse le fleuve qu'après avoir un moment côtoyé la rive nord, afin d'éviter les courants contraires et de profiter des favorables. A marée basse, il longe les battures rocheuses au bord desquelles poussent des prairies marines; au fond, les montagnes de schiste gris-bleu sont couronnées d'épinettes, de cèdres, de pins et de quelques arbres à feuilles caduques.

En jetant un coup d'oeil sur une carte marine, on peut voir qu'en ligne directe, l'île-aux-Coudres est située à environ un mille et trois quarts de la terre du nord et que la distance de son quai à celui de St-Joseph-de-la-Rive est d'environ un mille et un tiers. L'île,¹ dont la longueur est d'en-

1. « L'île-aux-Coudres, comté de Charlevoix, est située dans le fleuve Saint-Laurent en face des Eboulements et de l'extrémité est de la Baie Saint-Paul, entre les longitudes 0.70 degrés, 18' 20" et 70 degrés 26'20" et les latitudes N. 47 degrés 21'30" et 47 degrés 25'40". Dans ce quadrilatère, elle occupe une diagonale allant du sud-ouest au nord-est. J. Rousseau, *La toponymie de l'île-aux-Coudres*. Bulletin des sociétés de Géographie de Québec et de Montréal, vol. 1, no. 8, octobre 1942.



L'ANSE DU RUISSEAU ROUGE
(COTE NORD) A MAREE
BASSE.

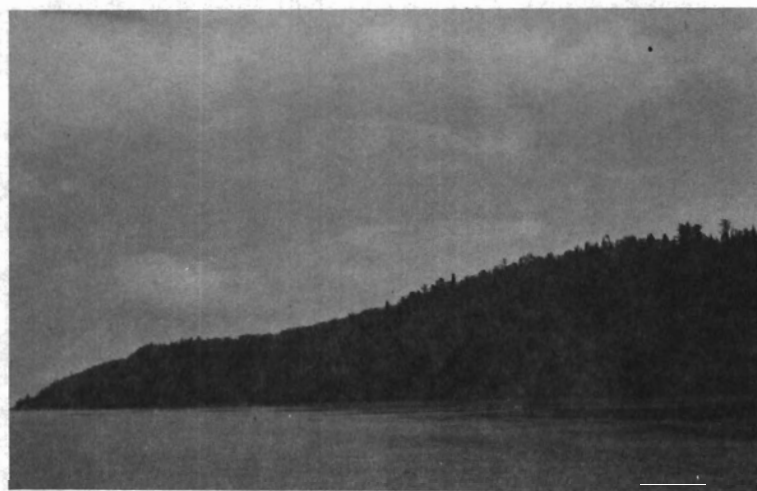
viron six milles et demi, mesure à peu près deux milles dans sa plus grande largeur; elle a la forme d'une grande feuille dont la pointe est tournée vers l'aval du fleuve et dont l'orientation sud-ouest – nord-est correspond à celle de la rive nord du fleuve. Son quai, construit à peu près au milieu du flanc nord, qu'occupe le village de *Saint-Bernard-sur-Mer*, est situé à l'est de l'anse allongée et peu profonde où mouillèrent les navires de Cartier, en 1535 et 1536. A l'ouest, le *Cap à Labranche* fait face au *Cap aux Corbeaux* et à l'estuaire de la Rivière du Gouffre, sur la rive nord. La côte sud-ouest, qui est sa partie la plus découpée, présente trois pointes : *l'Illette*, la *Pointe à Antoine*, la *Pointe à Simon* – autrefois appelée *Pointe des Sapins* –, lesquelles abritent deux anses : le *Hâvre* et *l'Anse de l'Eglise*, où sont groupées les maisons du village de *Saint-Louis*. Après la *Pointe à Simon*, la partie la plus méridionale de l'île, commence la côte presque rectiligne du *Tré-carré* et du rang¹ de *La Baleine*. Cette côte qui devient progressivement escarpée tend à se rapprocher de la grève au long de laquelle court la route. La côte nord de l'île, elle, est escarpée sur presque toute sa longueur et s'abaisse en allant vers l'est. Sur le côté sud, c'est le con-

1. « Les paroisses du Québec sont généralement traversées par deux ou trois routes vaguement parallèles. Ces routes, avec leurs fermes, ont reçu le nom de « rang ». Le rang est un secteur de paroisse, c'est même une entité sociale. A cause de sa configuration, *L'Île-aux-Coudres* n'est pas divisée selon ce plan. Le chemin épouse le contour. Il n'y a pas de rangs proprement dits; mais des secteurs de la route de ceinture, qui, au point de vue géographique, jouent le rôle des rangs et ont des noms particuliers ». J. Rousseau, Article cité ci-dessus, p. 95.

traire, la côte est escarpée dans sa partie est et s'abaisse en allant vers l'ouest. L'île, dont la terre est fertile, est encore assez boisée, surtout en son centre. On y trouve du sapin, de l'épinette, quelques pins, du bouleau, du tremble, du cèdre, du cormier, de l'érable, quelques merisiers, quelques hêtres et, bien sûr, encore quelques coudriers ou noisetiers.¹ Vers le milieu du côté sud de l'île, à l'intérieur, s'étend une tourbière assez vaste qui est en exploitation.

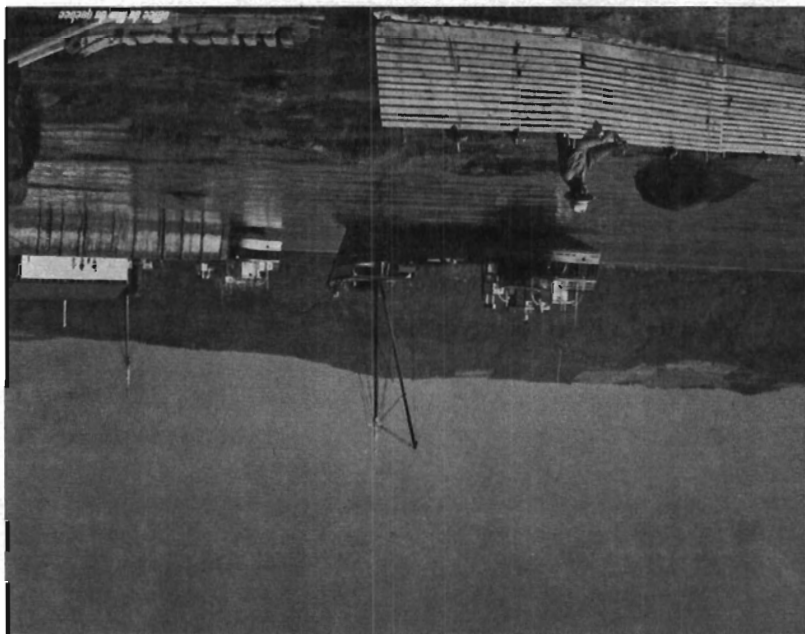
L'île-aux-Coudres est entièrement entourée de battures à brisants qui, en certains endroits, atteignent près d'un mille de largeur. Elle possède quelques cours d'eau dont le débit, on le comprend aisément, ne peut être que modeste.

1. Il y a encore des coudriers ou noisetiers sur l'île, mais ils sont rares. Au sujet du mot coudre (coudrier) voir J. Rousseau, *La Botanique Canadienne à l'époque de Jacques Cartier*. Annales de L'ACFAS, vol. 3, 1937, p. 200.



LA POINTE DES ROCHES

PENDANT QUE LE SAINT-LOUIS « PREND LE QUAI », ON MET EN PLACE UNE PECHE A FASCINES, A L'EST DU MOUILLAGE.







V

LE QUAI, LE MOUILLAGE

Construit en équerre, de façon à favoriser les manoeuvres d'arrivée et de départ des traversiers, le quai de l'Île-aux-Coudres offre du côté ouest, principalement, un bon abri contre les vents de nord-est et de sud-ouest. Malheureusement, ce quai n'est pas très grand, et les navires de faible tonnage qui veulent s'y arrêter doivent souvent accoster l'un sur l'autre. Il présente un aspect sans cesse changeant dont le pittoresque n'a d'égal que le peu de commodité de cette situation. Les bateaux qui, arrivant à marée haute, « attachent » près du rivage, s'échouent avec le baissant. Cet échouage est l'endroit que les marins choisissent pour effectuer des réparations mineures à l'arbre ou à l'hélice, au gouvernail ou aux oeuvres vives de leurs navires. Aussi, y entend-on souvent résonner la patarasse du calfat occupé à chasser « l'étoupe de France » entre les bordés trop ouverts. Des pêches à anguilles sont tendues chaque automne à l'est et à l'ouest du quai et sont enlevées à la fin de la saison afin de n'être pas détruites par les glaces. A gauche du quai, près de la *Pointe des Roches*, dont l'aspect explique le nom, un slip a été aménagé qui sert à l'hivernement et au radoub des goélettes.

Avant de gravir la côte assez raide qui conduit à la route du tour de l'île, on aperçoit à droite du quai, un petit chemin qui longe la grève. En le parcourant à pied, on peut faire une agréable promenade qu'il est possible de poursuivre jusqu'au *Cap à Labranche*. Passant en contrebas de la falaise schisteuse, qui par endroits se délite et s'effrite, traversant des bosquets, ce chemin suit le fond du *Mouillage des Français*, que tapissent des prairies de scirpe, cette herbe que les gens de l'île comme ceux de la côte appellent le « foin salé ». On sait que la présence de ces prairies qui, avec des interruptions, s'étendent jusqu'aux pointes du haut de l'île, contribua pour beaucoup à attirer les premiers colons qui, avant même d'avoir commencé le défrichage de leurs terres, se voyaient, grâce à elles, en mesure de récolter un abondant fourrage et de nourrir des animaux. Le fauchage de ces prés marins se faisait à la fin de l'été et le foin odorant était mis en meules ou engrangé. Les grèves de l'île continuèrent d'appartenir aux seigneurs même après la concession des terres, mais l'usage en fut laissé gratuitement aux habitants. Comme tous ne possédaient pas de prairies sur leur lot, le Séminaire envoya, en 1751, un arpenteur qui partagea les grèves selon l'importance des terres. Ces parts furent par la suite subdivisées selon la subdivision des terres elles-mêmes. Un nouveau partage fut fait en 1802, après que le fleuve eut emporté une partie des grèves; peu après ce partage, des dissensions éclatèrent entre les usagers, et les seigneurs révoquèrent le privilège du

fauchage (1813), pour le rétablir au retour du calme. Enfin, en 1852, le Séminaire vendit les grèves aux insulaires.

Selon Mailloux, deux quais de bois avaient été construits au Mouillage par les Français. Le premier, destiné aux gros navires, qui y accédaient à marée haute, avait déjà disparu dans la première moitié du dix-neuvième siècle. Même à l'abri de la *Pointe de la Prairie*,¹ qui s'avance à l'ouest, cette jetée se trouvait exposée aux glaces charriées par le fleuve, l'hiver, et devait à chaque printemps demander d'importantes réparations. On s'explique aisément qu'une fois abandonnée, elle ait été détruite en peu de temps. Mieux entretenue, sans doute, la seconde jetée à laquelle accostaient les chaloupes, eut une plus longue existence. Constituée d'une plateforme de madriers reposant sur des pilotis faits de troncs d'arbre, elle mesurait trente pieds de largeur. En 1880, sa partie la plus avancée s'était enfoncée dans la vase et avait été recouverte de foin salé, mais la partie venant du rivage était encore conservée sur une longueur de plus de deux cents pieds. On pouvait encore voir, en 1825, dans le voisinage de cet appontement, la quille d'un navire français qui, peu de temps avant la conquête, avait fait naufrage avec un chargement de pois qu'il transportait de France à Québec. A cette époque, voyant que cette grande pièce de bois (de chêne, sans doute) était demeurée saine, les insulaires décidèrent de l'extraire du lieu où elle

1. qui portait au dix-huitième siècle le nom de **Cap à l'Aigle**.

gisait et ils la scièrent pour en faire des bordés de chaloupe.

Sur la grève, au fond du Mouillage, se dresse une croix de bois, peinte en noir, qui fut érigée il y a une quinzaine d'années pour signaler l'emplacement du *Cimetière des Français*, où, en 1946, des travaux menés sous la direction de Jean Cimon¹ ont effectivement abouti à la découverte d'ossements humains. Cet endroit servit pendant longtemps de cimetière pour les marins français morts pendant le voyage. Ce ne fut pas, semble-t-il, le seul lieu effecté à cet usage. Mailoux² en mentionne un autre qui se trouverait un mille plus à l'ouest, toujours près de la grève. On peut penser que ce fut dans cette région du rivage plutôt qu'au haut de la côte que fut célébrée la première messe sur l'île, en 1535. Un peu à l'ouest du cimetière des Français, on traverse un petit ruisseau aux eaux limpides qui servit à l'approvisionnement des navires français et plus tard, certainement, à celui des navires anglais. Les équipages y lavaient leur linge et le petit cours d'eau en a conservé le nom de

1. L'endroit lui avait été indiqué par Feu Alexis Tremblay, l'inoubliable vieillard de **Pour la suite du Monde**.

2. *Hist.*, p. 22. On lit dans le *Journal de M. Récher*, curé de Québec, à la date du 30 juillet 1757 : « Vers le 15 juillet, un des 2 vaisseaux du Roy qui sont à l'Île-aux-Coudres y perd son aumônier qui est jeté à l'eau. C'était un prêtre séculier, M. de la Jonquière capitaine de l'un des deux vaisseaux a mis 120 de ses malades sous des tentes à l'Île-aux-Coudres. » Il s'agissait de soldats et de matelots arrivant de France. On sait qu'au cours de cette épidémie qui sévit violemment à Québec, beaucoup de malades moururent. Ce cas, qui n'est probablement pas isolé, explique que les cimetières français de l'Île-aux-Coudres ont eu une certaine importance.

Ruisseau de la Lessive. Passé ce ruisseau, on parvient à la *Pointe de la Prairie*, qui porta autrefois le nom de *Cap à l'Aigle*, en face de laquelle s'élève un grand phare que, sur l'île, on appelle souvent « *la Bloque* »¹ : il s'agit d'un amer lumineux et sonore dont la présence, en cet endroit du fleuve, est essentielle aux navires qui montent ou descendent. Une famille l'habite. A marée basse, on peut y aller à pied; à marée haute, on doit s'y rendre en barque. Les brisants qui relient le phare au rivage sont indiqués aux navigateurs par une bouée noire, lumineuse, et munie d'une cloche que la houle fait tinter. Il y a dans le voisinage du phare, entre la *Pointe de la Prairie* et le *Cap à Labranche* un canal naturel² appelé le *Croissant*, dont les sables mouvants présentent un certain danger.

Cette région du rivage a vu naître un bon nombre de goélettes de l'île. La déclivité assez forte du terrain, l'absence en cet endroit de rochers dangereux, rendaient cette grève particulièrement propice à la construction des navires de bois et surtout à leur lancement, qui se faisait transversalement. Il y a toujours eu d'excellents charpentiers de marine à l'Île-aux-Coudres, où ont été bâties quelques unes des plus belles goélettes du fleuve. Aujourd'hui, toutefois, cet emplacement est désert; nul vestige n'évoque l'aimable agitation des chantiers où pendant si longtemps, dans l'air parfumé par les copeaux d'épinette et de pin, et résonnant des coups de

1. Le phare repose sur un bastion de béton; en anglais : **block**.

2. J. Rousseau. **Toponymie de l'Île-aux-Coudres**, p. 113.



LA ROUTE DU CAP-A-LABRANCHE.
AU FOND, LE CAP-AUX-CORBEAUX.

haches d'équarrissage et d'herminette, des générations de charpentiers ont exercé leur admirable et savant métier.

Passé le *Cap à Labranche*, on parvient au plus beau point de cette promenade. Le chemin que bordent, sur la gauche, des bouquets d'épinettes, de sapins, de bouleaux, de trembles, continue de longer les prairies de scirpe et les rochers verdâtres que la marée montante transforme en récifs. Les laisses des dernières marées festonnent la plage de schiste effrité. L'automne,

sur ces rochers et dans les prairies devenues rous-
ses, viennent parfois s'abattre des oies et des
canards que guettent des chasseurs patients et
déterminés. En face, se dresse le *Cap aux Cor-
beaux* d'où, incidemment, l'on a une magnifique
vue sur l'île-aux-Coudres, que ce cap domine.
Un peu plus haut, les montagnes bleues de la
Baie Saint-Paul abritent l'estuaire de la *Rivière
du Gouffre*, qui forme un long couloir au-dessus
duquel, souvent, se suivent, comme un troupeau
de moutons, des nuages qui viennent passer au-
dessus de l'île. Enfin, à gauche, s'avance la
première des pointes occidentales de l'île :
l'Illette, couronnée d'arbres sombres. Avant d'y
parvenir, au pied de la côte qui, du *Cap à Labran-
che* descend vers *les Fonds*, notre petit chemin
rejoint la route de ceinture.

« Le 6 septembre 1535, Jacques Cartier fit ancrer près d'ici ses trois vaisseaux : la grande Hermine, la Petite Hermine et l'Emérillon; il explora l'île et la dénomma l'Île-aux-Coudres. Le lendemain, après avoir ouï la messe, il en prit possession au nom du Christ et du Roi. Ce fut la première messe sur le sol canadien dont l'histoire fasse mention ».

Cette croix fut érigée par la Commission des Sites et Monuments Historiques du Canada à la suggestion de M. Georges Bellerive, avocat à Québec. On en fit l'inauguration le 23 septembre 1928, dans l'enthousiasme, et sous la pluie; le cardinal Rouleau prononça à cette occasion un éloge de Cartier.

A mesure que l'on s'approche du Cap à Labranche, les maisons se font plus rares; la route longe des vergers, traverse des champs, et la vue sur l'île, sur le fleuve et sur le nord, est d'une grande beauté. Avec les premières maisons du Cap à Labranche (que, sur l'île, on appelle souvent *le Cap*, tout simplement), la route oblique vers le sud et suit de très près le bord de l'escarpement. C'est dans cette région de l'île que, selon la tradition, lors de l'arrivée de la flotte anglaise en 1759, la population s'étant réfugiée à la Baie Saint-Paul, deux insulaires, François Savard et Nicette Dufour, se cachèrent pour surveiller le débarquement de l'ennemi. Pendant plusieurs mois, l'île, vidée de ses habitants, devint un champ de manoeuvres pour les Anglais qui, toutefois, n'y détruisirent rien. Ayant rejoint leur famille à la Baie Saint-Paul, Savard et Du-

sur ces rochers et dans les prairies devenues rous-
ses, viennent parfois s'abattre des oies et des
canards que guettent des chasseurs patients et
déterminés. En face, se dresse le *Cap aux Cor-
beaux* d'où, incidemment, l'on a une magnifique
vue sur l'île-aux-Coudres, que ce cap domine.
Un peu plus haut, les montagnes bleues de la
Baie Saint-Paul abritent l'estuaire de la *Rivière
du Gouffre*, qui forme un long couloir au-dessus
duquel, souvent, se suivent, comme un troupeau
de moutons, des nuages qui viennent passer au-
dessus de l'île. Enfin, à gauche, s'avance la
première des pointes occidentales de l'île :
l'Illette, couronnée d'arbres sombres. Avant d'y
parvenir, au pied de la côte qui, du *Cap à Labran-
che* descend vers *les Fonds*, notre petit chemin
rejoint la route de ceinture.

PATIEMENT,
L'HERBE TENDRE DE L'ILE

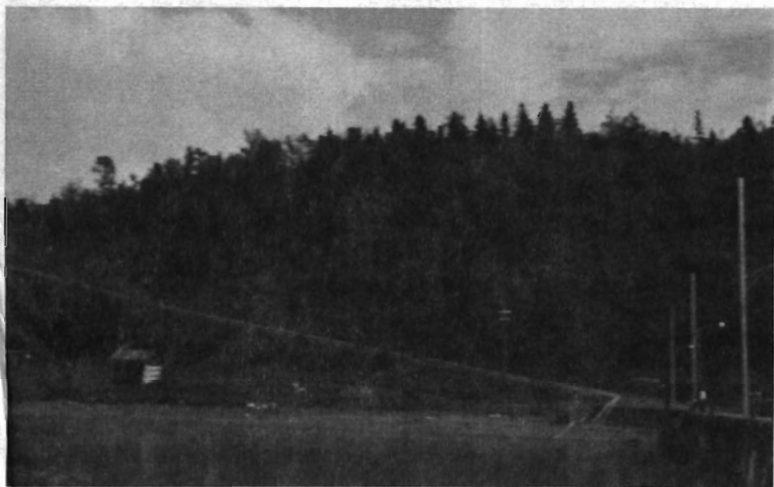


SE TRANSFORME
EN LAINE...

VI

LE TOUR DE L'ILE

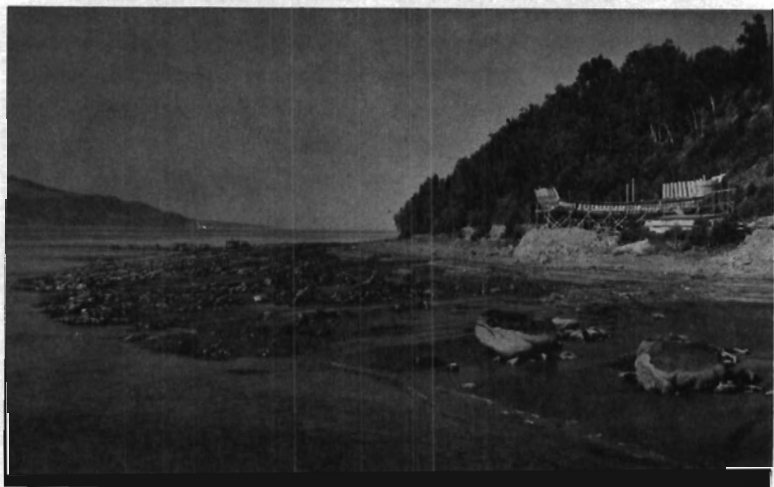
Du quai, un chemin monte obliquement vers la route de ceinture qui, sur la plus grande partie de son parcours nord, surplombe le fleuve d'assez



LA COTE DU QUAI.

haut. Elle traverse d'abord le village de *Saint-Bernard-sur-Mer* dont les maisons, plus ou moins distancées, se suivent sur une étendue d'environ trois milles. Ce village a été ouvert en 1902 sous le nom de *Pointe-des-Roches*;¹ érigé en paroisse en 1929, il fut constitué en municipalité en 1936, date où il reçut son nom actuel. Ce secteur de l'île est cependant habité depuis très longtemps. On se rappelle, en effet, que les seigneurs de l'Île-aux-Coudres s'étaient d'abord

1. J. Rousseau. *Toponymie* . . . , p. 97.



LA CONSTRUCTION D'UNE GOELETTE A LA POINTE-DES-ROCHES, A L'ENDROIT OU SE TROUVE AUJOURD'HUI LE SLIP OU CHANTIER MARITIME. A GAUCHE, A L'ARRIERE PLAN, LE CAP-AUX-OIES ET LE CAP MARTIN.

réservé une partie du côté nord de l'île, mais qu'ils changèrent bientôt d'idée, et qu'ils concédèrent les terres de ce domaine dès 1773. Cette réserve fut alors divisée en dix bandes transversales qui vinrent aboutir les terres du côté sud. Par la suite, ces lots furent subdivisés dans le sens de la longueur et, dans bien des cas, très morcelés.

La façon la plus commode d'entreprendre le tour de l'île est sans doute de tourner à droite à la sortie de la côte du quai et de remonter vers le *Cap à Labranche*. Peu après être passé devant l'école du village de Saint-Bernard, on verra, sur la droite, un monument commémorant la première messe célébrée sur l'île, en 1535. Il s'agit d'une croix en granit blanc érigée sur une base rectangulaire qui repose sur quelques degrés. A ce monument sans grâce est apposée une plaque de bronze où se lit, en français et en anglais, l'inscription suivante : ¹

-
1. La plaque s'orne d'un arrangement, pour le moins laborieux, d'éléments symboliques. Elle « porte, à sa partie supérieure, la couronne impériale et les feuilles d'érable. Aux quatre coins se trouvent quatre carrés dans lesquels on remarque : une fleur de lys, un trèfle, un chardon et une rose; Jacques Cartier un des vaisseaux et un sauvage; des fleurs de lys; les armes du Canada. Les figures sur cette tablette de bronze symbolisent : le cadre entouré d'une bordure de cônes et de feuilles de pin, notre climat septentrional. La couronne qui le surmonte, le Roi et l'Empire Britannique. Les feuilles d'érable au-dessous de la couronne, le Canada. La rose, le chardon, le trèfle, le lys, les principales races dont descendent les Canadiens. Le cercle en relief de gauche, l'arrivée de Jacques Cartier, le début de l'histoire du Canada. Le cercle en relief à droite, le développement commercial, industriel et agricole du Canada figuré par un port avec élévateurs, navires, la ville et la campagne. En bas, l'écusson aux armes de France : le régime colonial français, et l'écusson aux armes de l'Empire Britannique. »
A. Bellerive, *Notes Historiques sur l'Île-aux-Coudres*.

« Le 6 septembre 1535, Jacques Cartier fit ancrer près d'ici ses trois vaisseaux : la grande Hermine, la Petite Hermine et l'Émérillon; il explora l'île et la dénomma l'Île-aux-Coudres. Le lendemain, après avoir ouï la messe, il en prit possession au nom du Christ et du Roi. Ce fut la première messe sur le sol canadien dont l'histoire fasse mention ».

Cette croix fut érigée par la Commission des Sites et Monuments Historiques du Canada à la suggestion de M. Georges Bellerive, avocat à Québec. On en fit l'inauguration le 23 septembre 1928, dans l'enthousiasme, et sous la pluie; le cardinal Rouleau prononça à cette occasion un éloge de Cartier.

A mesure que l'on s'approche du Cap à Labranche, les maisons se font plus rares; la route longe des vergers, traverse des champs, et la vue sur l'île, sur le fleuve et sur le nord, est d'une grande beauté. Avec les premières maisons du Cap à Labranche (que, sur l'île, on appelle souvent le Cap, tout simplement), la route oblique vers le sud et suit de très près le bord de l'escarpement. C'est dans cette région de l'île que, selon la tradition, lors de l'arrivée de la flotte anglaise en 1759, la population s'étant réfugiée à la Baie Saint-Paul, deux insulaires, François Savard et Nicette Dufour, se cachèrent pour surveiller le débarquement de l'ennemi. Pendant plusieurs mois, l'île, vidée de ses habitants, devint un champ de manoeuvres pour les Anglais qui, toutefois, n'y détruisirent rien. Ayant rejoint leur famille à la Baie Saint-Paul, Savard et Du-

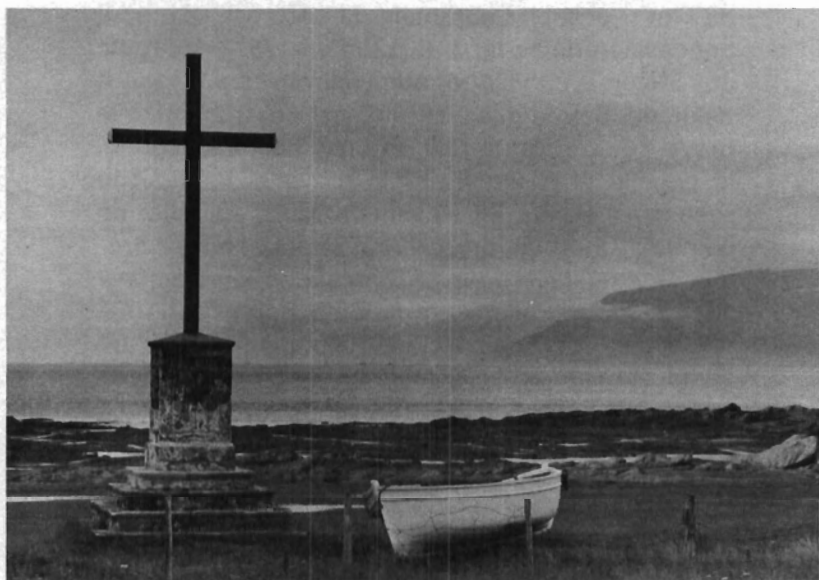
four décidèrent de revenir sur l'île au cours de l'été. Ils abordèrent de nuit au Cap à Labranche où ils s'embusquèrent.¹ Au matin, voyant s'avancer sur leurs chevaux un officier et un soldat, ils tuèrent le soldat et capturèrent l'officier qu'ils emmenèrent avec eux; c'était le petit-fils de l'amiral Durell, qui fut transporté à Québec. Il semble qu'au cours d'une autre escarmouche engagée cette fois par un groupe de Canadiens et de sauvages, deux autres Anglais furent faits prisonniers et emmenés au nord.

Le *Cap à Labranche* (on écrit aussi *Cap à la Branche*) doit son nom à l'un des premiers colons de l'île : Joseph Labranche dit Laforest, qui reçut concession de sa terre le 13 mars 1757. La route qui traverse ce village, administrativement relié à celui de Saint-Louis, surplombe de très près la grève. Autrefois, si l'on en croit l'abbé Casgrain, le chemin était établi sur la grève et longeait le rocher escarpé. En suivant la route actuelle, on peut voir, à droite, un petit hâvre qui servait autrefois de mouillage pour les chaloupes; on s'embarquait là pour traverser à la Baie Saint-Paul. Ce n'est pas loin de cet endroit qu'en 1765, un canot transportant le meunier de l'île et deux autres hommes chavira, noyant les compagnons du meunier, qui lui-même mourut des suites de ce naufrage. Descendue, la côte assez raide qui conduit dans *les Fonds*, on a devant soi, à droite, la longue pointe de *l'Illette*. On peut se rendre jusqu'au bout de cette pointe en empruntant un chemin qui longe son flanc est. Cet en-

1. H.R., Casgrain. **Une Excursion à l'Île-aux-Coudres.**

droit qui, selon le témoignage de Mailloux, était entièrement boisé au premier quart du dix-neuvième siècle, était alors peuplé d'oiseaux et... de chasseurs.¹ Aujourd'hui, on n'y voit plus qu'un bouquet d'arbres et il y a moins d'oiseaux, mais l'endroit demeure agréable. On y jouit d'un immense panorama; à droite se dressent les caps massifs et sévères; au milieu du fleuve, jusqu'à la pointe de l'île d'Orléans, se succèdent les îles aux noms

1. Le Frère Marie-Victorin a fait une jolie description de l'endroit dans ses **Croquis Laurentiens**. pp. 105-116.



LA CROIX ERIGÉE A L'ÎLETTE, EN MÉMOIRE DU PÈRE DE LA BROUSSE. AU FOND, LES CAPS.

charmants : les Ilets rompus, l'Île-aux-Grues, l'Île-aux-Oies. Sur la côte sud, on peut distinguer Sainte Anne, Rivière Ouelle, les Iles de Kamouraska et, par le travers, l'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies. Un amer constitué d'une tour métallique portant un feu vert occupe le sommet de la butte rocheuse qui termine l'Îlette et que l'on appelle la *Charge*. Au bas de cette butte, un peu à droite, une croix commémore la messe qui fut célébrée en cet endroit par le Père Jean-Baptiste de la Brosse en 1765. Ce modeste monument qui fut érigé en 1848 par l'abbé Epiphane Lapointe, un prêtre natif de l'Île-aux-Coudres, a dû être remplacé deux ou trois fois depuis son érection.

En revenant vers la route de ceinture, on peut voir à gauche du chemin qui longe la grève une pierre énorme qui porte le nom de *Roche à Cailla* (ou *Caya*) en souvenir d'un pauvre d'esprit, mort depuis longtemps, qui passait là, à regarder la mer, le plus clair de son temps. La butte qui s'élève dans le voisinage de cette pierre porte elle aussi le nom de *Butte à Cailla* (ou *Butte des Chasseurs*). Enfin, la batture qui environne cette partie de l'île était autrefois connue sous le nom de *Batture aux Loups marins*.

C'est au large de l'Îlette qu'à partir de 1686 fut tendue la principale pêche aux marsouins¹ de l'île. Selon Mailloux à qui l'on doit une description très détaillée, très vivante aussi, de cette

1. Il n'est pas rare qu'en faisant la traversée, on aperçoive des marsouins. Ces mammifères d'un blanc éclatant, qui voyagent en bandes et viennent respirer à la surface, mesurent généralement de seize à dix-huit pieds de longueur.

pêche dont il attribue l'invention aux sauvages, il se peut qu'elle ait été pratiquée par ces derniers bien avant le dix-septième siècle.¹ La pêche de l'Illette n'était toutefois pas la seule à être tendue; on se souvient, en effet,² que le règlement établi avant la conquête par le Séminaire stipulait que quatre pêches pouvaient être tendues sur la batture ouest. On se rappelle aussi que, primitivement, le Séminaire avait droit au tiers du produit de la pêche, mais que la situation fut changée en 1851, lorsque les associés de la seule pêche aux marsouins qui se tendait à cette époque, achetèrent du Séminaire les battures de l'ouest pour la somme de 440 dollars.

L'installation d'une pêche aux marsouins s'effectuait très tôt le printemps, dès la disparition des glaces; ceux qui s'en chargeaient travaillaient à la faveur de la marée baissante ou bien à marée basse. Une seule pêche requérait quatre mille harts de quinze à vingt pieds de longueur, que les associés devaient chaque année couper sur leur terre ou acheter au nord. En effet, une fois que les pieux avaient été fichés dans le sol glaiseux, il devenait impossible de les en arracher; on les laissait donc en place et les glaces les brisaient au cours de l'hiver. Constituée de harts régulièrement espacées mais non reliées entre elles, la pêche se présentait comme une vaste enceinte qui s'ouvrait au nord-ouest

1. L'abbé Casgrain qui a laissé lui aussi une description — inférieure à celle de Mailloux — de la pêche aux marsouins que l'on pratiquait à la Rivière-Ouelle, ne partage pas cette opinion.

2. Voir ci-dessus, page 21.

par une grande courbe en forme de C renversé : le *raccroc*. C'est par cette ouverture que, se laissant entraîner par le courant de baissant, les marsouins qui poursuivaient les bancs d'éperlans et de capelans dont ils font leur nourriture, pénétraient dans la pêche. D'abord, ils suivaient le long couloir du *raccroc* puis, prisonniers de cette clôture dont les pieux rapprochés les abusaient de telle sorte qu'elle leur apparaissait comme un obstacle infranchissable, ils faisaient indéfiniment le tour de leur piège, jusqu'à ce que, l'eau baissant, ils s'échouassent; alors les pêcheurs les tuaient d'un coup de dard appliqué immédiatement derrière le crâne. Aux « petites marées », ce n'était pas aussi facile, car, l'eau ne se retirant pas entièrement, il fallait alors les poursuivre en barque et les harponner. Lorsqu'une bête avait été frappée, elle fuyait en remorquant la barque d'où avait été lancé le harpon. A mesure qu'elle perdait son sang, elle s'affaiblissait; dès que l'on pouvait s'approcher d'elle, on l'achevait d'un coup de dard. On se rend compte en lisant la description de l'abbé Mailloux, que le caractère de cette pêche était assez cruel :

« Imaginez le tumulte d'une scène où les hommes crient, où les marsouins lancent de l'eau dans les airs, où les bateaux fuient dans toutes les directions avec la rapidité de l'éclair, où les eaux sont bouleversées et entrent de toute part (sic) dans les bateaux. Voyez tous ces hommes trempés d'eau salée jusqu'aux os; se penchant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, pour empêcher leurs embarcations d'être renversées par les virements subits et rapides de la course

des marsouins. Voyez encore ces pauvres et malheureux poissons qui tantôt s'enfoncent, tantôt paraissent à la surface de l'eau en laissant échapper de leurs larges et profondes blessures des torrents d'un sang bouillonnant; regardez-les allant, revenant, se croisant, se choquant dans leur rencontre soudaine et imprévue; les uns suivant le fil du courant afin de se débarrasser du fardeau qu'ils traînent, et dont ils ne peuvent se séparer; les autres remontant péniblement contre le courant avec des efforts qui les exténuent encore plus sûrement, et puis, las, fatigués, épuisés de sang, de force et de vigueur, succombent sous les coups redoublés des pêcheurs qui achèvent, par de nouvelles blessures, de faire couler le sang qui restait encore dans les veines de ces pauvres victimes, et vous aurez une idée de la scène qui a lieu sur les battures de l'Île-aux-Coudres chaque fois que les marsouins viennent se constituer prisonniers dans l'enceinte de la pêche.»¹

Une fois qu'ils avaient été abattus, les marsouins étaient tirés jusqu'à la grève par des chevaux. Là, on les dépeçait et on enlevait leur lard, que l'on faisait fondre sur place ou qu'on emportait chez soi. Leur peau donnait un cuir résistant avec lequel on faisait d'excellentes bottes. Les carcasses étaient ensuite abandonnées sur la grève, où elles se putréfiaient en répandant une odeur méphitique, fort peu agréable. « Hâtons-nous de franchir la langue de terre qui joint le rocher de l'Îlette à la côte, » écrit Casgrain dans son *Excursion à l'Île-aux-Coudres*.

Après avoir longé le fond de l'Anse du Hâvre et traversé le ruisseau de la Mare, que fré-

1. Mailloux, *Histoire* . . . , p. 43.

quentent quelques petites truites, la route de l'île contourne la *Pointe à Antoine* qui, avec la *Pointe à Simon*, à l'est, abrite l'*Anse de l'Eglise*. C'est dans cette région de l'île que le Grand Vicaire Mailloux commence sa *Promenade autour de l'Île-aux-Coudres*, dans une voiture qu'il qualifie d'antique et dont le train lui laisse le temps de nous donner mille renseignements intéressants, et aussi, de s'égarer un peu, parfois, en considérations moralisatrices. L'abbé Casgrain, pour sa part, parti en chaloupe de Saint-Roch-des-Aulnaies, aborde l'île un peu plus à l'ouest, à l'Illette, dont il s'empresse de franchir les grèves – on l'imagine son mouchoir sur le nez – pour commencer, en remontant vers le Cap à Labranche, son *Excursion à l'Île-aux-Coudres*. Avec ses maisons groupées autour de l'église, qui lui a donné son nom, cette anse constitue le cœur du village de *Saint-Louis*, le plus ancien de l'île. A la fois doux et mouvementé, le paysage de cette région de l'île est d'une beauté particulière. A l'ouest, ce sont de molles et vertes élévations avec, par intervalles, des avancées rocheuses venant annoncer le plateau qui, à mesure que l'on descend vers l'est, se reconstitue et se rapproche progressivement de la grève, jusqu'à ce qu'au bas de l'île, il forme le *Cap aux Pierres*, rocheux et massif. Au sud, les montagnes ondulent doucement, toutes bleues, de l'autre côté d'un fleuve sans cesse changeant, dont les marées, deux fois le jour, viennent recouvrir l'anse bordée de prairies marines. Et à l'est, comme pour empêcher le regard d'errer au loin, c'est la *Pointe à*

*Simon*¹ et son quai paisible où dorment et meurent lentement les vieilles goélettes de l'île.

La première église de Saint Louis fut construite en 1748 par Messire Charles Garrault, celui-là même qui « quitta l'île sans peine et sans regret » et que, vraisemblablement, ses fidèles virent partir dans les mêmes sentiments. Cette chapelle, qui ne devait pas avoir plus d'une trentaine de pieds de longueur, fut dotée d'une petite cloche par les pères Jésuites qui avaient auparavant desservi l'île; la légende veut que la nuit de la mort du Père de la Brosse, cette cloche ait sonné d'elle-même le glas du saint missionnaire. On ne tarda point à trouver trop petit ce modeste temple qui, en 1771, fut remplacé par une église plus vaste dont on soigna assez la décoration intérieure pour demander aux Levasseur,² sculpteurs renommés de l'époque, les gradins de l'autel, le tabernacle, et six chandeliers argentés. Il est bien regrettable que l'on n'ait pas jugé bon de conserver cette église, qui serait de nos jours la plus belle parure de l'île. L'église actuelle, qui remonte à 1885, est un assez grand édifice en pierre, dont la haute façade, vaguement néo-classique, s'encadre de deux tours surmontées de clochers. Une grande verrière circulaire est percée au-dessus de sa porte centrale et une statue en bronze de saint Louis tenant la couronne d'épines surmonte son pignon. Cette

1. Autrefois appelée *Pointe des Sapins*.

2. cf. Marius Barbeau, *Les Levasseur, maîtres menuisiers, sculpteurs et statuaires*, Archives de Folklore, Université Laval, Vol. III, 1948, pp. 35-50.



LE SAINT LOUIS DE FRANCOIS BAILLARGE (VERS 1805).

église abrite deux admirables statues de saints, grandeur nature, en bois, placées dans des niches, de chaque côté du choeur. Il s'agit d'un *saint Louis* et d'un *saint Flavien* qui furent commandés au début du dix-neuvième siècle à l'un de nos plus grands artistes de l'époque: François Baillargé. L'achat de ces deux oeuvres robustes et puissantes eut lieu pendant la cure de l'abbé Alexis Lefrançois (1804-1810); il est dommage qu'au temps de la construction de l'église actuelle, on ait jugé bon de barrioler de couleurs ces deux statues primitivement dorées. Elles avaient coûté à la Fabrique vingt-cinq livres (cent dollars environ) d'exécution et trente-neuf livres (environ cent-soixante dollars) de dorure et de transport.

Saint Flavien, martyr, mourut en 449. Il était patriarche de Constantinople; on célèbre sa fête le 18 février. Baillargé qui, sans doute, ne savait pas grand'chose du saint patriarche, l'a représenté à l'antique, en empereur romain, dans une attitude polyclétéenne. Le saint porte une cuirasse décorée de motifs végétaux stylisés et d'oiseaux; le bas de sa tunique courte est recouvert par des lambrequins. Il tient dans sa main gauche la palme du martyr. Le décor soulevé et comme gaufré de son armure et de son manteau est d'une remarquable beauté. Cette statue est un magnifique exemple de l'art de Baillargé.

Saint Louis est debout, dans une attitude très hanchée. Il tient dans sa main droite le sceptre royal et, sur sa main gauche, un linge sur lequel était posée la couronne d'épines. Par dessus sa cuirasse décorée de gros rinceaux est jeté un long manteau fleurdelisé. Il est couronné, chaussé de bottes souples; son épée pend le long de son côté gauche.



TETE DU SAINT FLAVIEN DE FRANCOIS BAILLARGE (VERS 1805).



SAINT-LOUIS.

LA CHAPELLE
DE PROCESSION
DE L'EST.



LA CHAPELLE
DE PROCESSION
DE L'OUEST.

L'église, comme la paroisse, dont l'érection remonte au 24 août 1827, a été mise sous le vocable de saint Louis, roi de France. C'est, bien sûr, par attachement pour la France, jamais oubliée sur l'île, mais aussi et d'abord, en souvenir de Louis Chaumont de la Joannière, le premier prêtre qui, à partir de 1741, avait fait la desserte de l'île.

En traversant le village de Saint-Louis, on remarque, à gauche de la route, deux jolies petites chapelles du Saint-Sacrement, ou chapelles de procession, qui furent édifiées, l'une à l'est, l'autre à l'ouest de l'église, vers 1835. Construites en pierres des champs jointoyées au mortier, elles s'ouvrent au sud par une grande porte à deux battants que surmonte une fenêtre demi-circulaire. Leur nef à chevet arrondi est couverte d'une voûte de bois, en berceau, qui, au-dessus de l'autel, se transforme en cul-de-four. Le bas de cette voûte surbaissée s'orne d'une corniche denticulée qui fait le tour du bâtiment. De chaque côté de la nef, une petite fenêtre cintrée est percée dans le mur épais. Le pignon supporte un élégant clocheton formé d'une base rectangulaire que surmontent une délicate arca-ture et une longue flèche au profil incurvé.

Dans chacune des chapelles, l'autel, destiné à être recouvert de beaux linges tissés sur l'île, est grossièrement exécuté. Les tabernacles, par contre, sont très soignés. Celui de la chapelle occidentale, qui était consacrée à la Vierge, s'orne d'un vase de roses placé entre deux pilastres corinthiens. Le tabernacle de l'autre chapelle

provient de l'église du dix-huitième siècle; c'est celui qui avait été commandé à l'atelier des Levasseur vers 1771.¹ Ce beau tabernacle se présente comme un petit édifice baroque, à pans coupés, surmonté d'un dôme, et peint en blanc et or. Chacun de ses côtés s'orne d'un besant, ou disque, placé au-dessus d'un panneau. Sur les pans, c'est le même décor que l'on retrouve mais, cette fois, surmontant une feuille d'acanthé posée au-dessus d'une applique. Une moulure d'oves décore le haut du fronton cintré et une moulure de rais-de-coeur souligne le bas de la porte, dont le décor consiste en un bas-relief doré représentant *Jésus au Jardin des Oliviers*.

Le Christ, enveloppé dans un long manteau aux plis souples et nombreux, est à demi-étendu sur le sol rocheux. Il joint les mains dans une attitude un peu théâtrale et sa tête s'incline vers la droite. En haut, à gauche, un ange, dont seule la moitié du corps est visible, paraît au milieu des nuages. Il tient dans sa main droite un calice entouré de rayons, qui forme le centre de cette composition en diagonale, et de sa main gauche, levée, il montre le ciel.

Il ne faudrait pas quitter Saint-Louis sans mentionner une autre oeuvre d'art importante – une peinture – qui lui appartient, car elle fut exécutée pour son église. Il s'agit d'un *saint Louis*, représenté sous les traits de Louis XVI enfant, qui fut peint en 1777 par l'abbé Créquy, curé de la Baie Saint-Paul.

1. Les Levasseur l'avaient livré en 1773.



DETAIL DE LA PORTE DU TABERNACLE DE LA CHAPELLE DE L'EST.
LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS.

L'enfant, un peu écrasé par son costume d'apparat, est debout dans une salle à pilastres et à piliers, dont l'aspect donne l'impression d'un décor de théâtre. La fraîcheur et la jeunesse de son visage, remarquablement beau,

contrastent avec la pompe de la représentation. Dans sa main droite, levée, il tient, sur un linge,



LE SAINT LOUIS DE L'ABBE CREQUY (DETAIL)

la couronne d'épines et trois clous. Le tableau est signé en bas, à droite : *J.A. Créquy ptre. pinxit 7ième Die, aug. 1777*¹.

Par un cheminement qu'on s'explique mal, cette oeuvre si significative pour les habitants de l'Île-aux-Coudres se trouve maintenant à l'évêché de Chicoutimi; il va sans dire qu'elle devrait être rapatriée et retrouver sa place dans l'église.

On peut voir par ces vestiges que les anciens habitants de l'Île-aux-Coudres ont eu un réel souci de la beauté et de l'art. Cette disposition les a d'ailleurs amenés à produire eux-mêmes des ouvrages qui, bien que d'un caractère plus modeste, sont néanmoins d'une remarquable qualité. Et ici, il convient de rendre hommage aux vieilles artisanes de l'île.

On peut dire que si les arts domestiques – le tissage en particulier – ont fleuri dans le comté de Charlevoix, c'est à l'Île-aux-Coudres qu'ils ont été pratiqués avec le plus de bonheur. A cet égard, il n'est d'ailleurs pas superflu de rappeler que bien des artisanes du comté sont nées à l'île, ou bien, ont appris leur art d'une mère, d'une grand-mère nées sur l'île. Dans certaines familles, on a travaillé avec tant de ferveur et tant de goût que l'on a exécuté à l'Île-aux-Coudres les plus beaux tissages du Québec. Fort heureusement, la tradition n'est point morte et les adroites artisanes de l'Île-aux-Coudres continuent de produire des pièces d'une excellente

1. Ordonné prêtre en 1773, l'abbé Jean-Antoine Aide-Créquy passa une partie de sa vie sacerdotale à la Baie Saint-Paul. Au sujet de ce peintre et de son oeuvre, voir : J. Russel-Harper, *La Peinture au Canada*, p. 28.

qualité. Aujourd'hui, elles achètent leur laine des usines; autrefois, cette laine était fournie par leurs moutons. Recueillie, lavée, cardée, filée, teinte, ce n'est qu'après de nombreuses opérations qu'elle pouvait servir à la fabrication des étoffes du vêtement, des draps, des nappes et serviettes, des couvertures et des couvre-lits. De même, c'est sur l'île qu'était cultivé le lin avec lequel on tissait une toile d'une grande solidité.

En fabriquant sur leurs métiers les draps, les couvertures et les *catalognes*, les artisanes de l'île ont fait preuve d'une industrie¹ et d'un goût étonnants. Elles ont aimé les motifs simples, les couleurs franches et gaies, les oppositions de nuances douces aussi bien que de tons violents. Ces tisseuses ont excellé dans la fabrication de trois types de couvertures ou *couvertes* : les *couvertes à la planche*, les *couvertes à la mode* et les *couvre-lits « boutonnés »*. Les *couvertes à la planche* sont des *catalognes* décorées de petits carrés d'une même couleur ou de couleurs contrastantes. Ces carrés sont disposés en files, ou réunis de façon à former des figures géométriques, telles que des rectangles, des losanges (que les tisseuses appellent « amandes »), des lignes brisées formant bordure et, parfois, de grandes étoiles multicolores. Ces couvertures doivent leur nom au fait que, pour exécuter ce genre de tissage

1. Jean Cimon, op. cit., p. 76, pouvait encore écrire en 1945 : « Les jeunes filles de l'île possèdent un coffre où s'accumulent les couvertures, les nappes, les couvre-pieds, etc., qu'elles tissent elles-mêmes, pendant les longues soirées de l'hiver. Elles « préparent leur coffre », même si elles ne sont pas encore promises. »

(cannelé interrompu), on doit, à certains moments, insérer une planche entre les nappes de la trame.

Les *couvertures à la mode* sont d'une exécution plus savante. Elles sont parfois en laine et en coton, parfois en laine seulement. Apparaissant en léger relief, le décor de ces couvre-lits est le plus souvent centré et bordé d'un large cadre; il est constitué de motifs géométriques généralement rendus en clair sur sombre ou en sombre sur clair.

Les pièces les plus typiques de l'île sont les *couvertes boutonnées*, dont le décor qui ressort en relief très marqué sur le fond de laine ou de catalogue, est constitué de petites loupes de laine groupées de façon à former des motifs continus ou isolés. Selon Marius Barbeau,¹ cette technique de tissage fut mise au point sur l'île même, dans la famille Mailloux, dont une aïeule avait autrefois étudié la technique de la tapisserie chez les Ursulines de Québec. Par la suite, cette ingénieuse adaptation fut adoptée par d'autres familles et pratiquée dans certaines parties du comté de Charlevoix. Le décor de ces couvertures que l'on ne trouve plus guère que chez les collectionneurs, mais que certaines artisanes savent encore exécuter, est en général plutôt simple. Il consiste pour l'essentiel, en motifs forcément schématiques et symétriques, comme l'arbre, l'étoile, la marguerite, certaines figures géométriques et, parfois, la figure humaine.

1. *Isle aux Coudres*, Canadian Geographical Journal, vol. XII, no 4, (avril 1936), pp. 201-211.

* Canadian.

A quelque distance de l'église, un chemin qui longe la Rivière Rouge, cours d'eau modeste qui vient de la tourbière et doit son nom à la couleur de ses eaux, mène au Moulin. Il s'agit en fait, non point d'un seul, mais de deux moulins, l'un, à eau, l'autre, à vent, édifié dans son voisinage immédiat. On se rappelle que le premier date de 1824 et que le second fut élevé en 1830, en ré-utilisant les restes du vieux moulin de l'Ilette, qui datait de 1763, et que l'on démolit après la construction du moulin à eau. Construit en maçonnerie, le moulin à vent est une tour cylindrique dont la muraille mesure environ cinq pieds d'épaisseur à sa base. Cette tour est coiffée d'un toit conique, couvert en bardeaux de cèdre. On le faisait tourner au moyen d'une longue perche oblique, visible à l'extérieur, et à l'aide d'un vireveau activé par un boeuf ou un cheval. Une fois que les bras – ou ailes – étaient placés dans le vent, on bloquait ce toit tournant au moyen du frein, longue pièce de bois verticale, appliquée à la muraille. En entrant dans le moulin, on découvre, à gauche de la porte, la farinière où s'accumulait, descendue par un conduit de bois, la farine fraîche-moulue. Du rez-de-chaussée, un escalier aux marches usées conduit à un entresol puis à l'étage, dont les belles charpentes soutiennent une grande roue de bois à dents de fer, placée verticalement, et tournant avec les ailes. Cette roue entraînait une sorte de tambour qui actionnait la meule. On notera que les meules utilisées au moulin étaient faites de plusieurs blocs de meulière assemblés étroitement à l'inté-



LE MOULIN A EAU, SUR LA RIVIERE ROUGE, ET LE MOULIN A VENT. LE PREMIER MANQUAIT SOUVENT D'EAU, L'AUTRE CHOMAIT DE VENT.

rieur d'un cercle de fer. Ce moulin, qui a été restauré, est encore en état de moudre; quant au moulin à eau, dont seul le rez-de-chaussée est en maçonnerie, il fonctionnait grâce à un système d'éclusage alimentant une canalisation en bois, dont l'eau remplissait les aubes de la roue de charge et faisait tourner la meule. Un peu à l'est de ces deux moulins se dresse, sur une élévation, l'une des trois maisons les plus anciennes de l'île. Il s'agit de la maison Bouchard qui a été sommairement restaurée par la Commission des Monuments historiques du Québec. C'est une maison de pierre, plutôt basse, comme il y en avait

autrefois plusieurs sur l'île. Au bâtiment rectangulaire primitif est venue s'ajouter, au dix-neuvième siècle, une cuisine au toit en double-pente. A l'intérieur, cette maison qui conserve encore la belle grande horloge en bois que l'on voyait autrefois dans presque toutes les maisons de l'île, a gardé l'aspect aimable qu'elle avait à la fin du dix-neuvième siècle.

« Les maisons de l'île se ressemblent presque toutes, écrivait H.R. Casgrain, vers 1880, un seul étage long et étroit, surmonté d'une toiture assez à pic pour que nos abondantes neiges puissent y glisser facilement. » Il reste encore un certain nombre de ces maisons sur l'île; le plus souvent, elles ont été agrandies par une adjonction semblable à celle de la maison Bouchard, et leurs vieux murs se cachent, plus ou moins heureusement, sous des revêtements au goût du jour. Leur toit était couvert de bardeaux de cèdre et leurs murs étaient construits « pièce sur pièce » ou bien en maçonnerie. Des trois plus anciennes maisons de pierre,¹ la plus belle est la maison des Leclerc, qui fut construite un peu avant 1750 sur la côte de La Baleine (à environ deux milles à l'est de la maison des Bouchard).

Basse et trapue, d'aspect plutôt sévère, la maison Leclerc est bien faite pour résister aux vents de nord-est qui soufflent avec une grande violence, parfois, sur ce flanc de l'île. Au centre de sa façade, une porte s'ouvre sur un grand rez-de-chaussée assez bas dont les dimensions

1. La troisième se trouve dans la partie ouest de Saint-Bernard; elle devrait être restaurée.

sont celles du « carré » de la bâtisse et du vaste grenier qui règne sous ses combles. Une haute cheminée de pierre, très rustique, occupe le centre du petit-côté nord; à l'angle nord-est s'accroche un escalier étroit et fort raide – « l'échelle » – qui conduit au grenier.

L'épaisse muraille de maçonnerie est en réalité constituée d'un double mur enfermant une couche d'air isolante. Ainsi, la maison, dont l'intérieur était autrefois crépit, était plus chaude en hiver, plus fraîche en été. La pierre calcaire



UNE ANCIENNE MAISON, (AUJOURD'HUI DETRUITE) DE LA BALEINE.

d'un gris bleuté qui a servi à sa construction fut recueillie sur les grèves de La Baleine; la chaux de son mortier provenait d'un four à chaux, aujourd'hui disparu, qui se trouvait autrefois en contrebas de l'escarpement. Quant aux bardeaux chanfreinés de son toit, qui étaient posés sur un lit d'écorce de bouleau et fixés au moyen de chevilles de bois, ils avaient dû être fabriqués sur place.

Au cours de la longue existence de la maison Leclerc,¹ le plan de son intérieur a été plusieurs fois remanié. Au commencement du vingtième siècle, on voyait encore au haut des cloisons de planches de pin qui divisaient son rez-de-chaussée, des charnières qui rendaient ces cloisons mobiles. A l'occasion des rassemblements, des fêtes, on pouvait donc relever les cloisons et les maintenir au plafond, transformant ainsi le rez-de-chaussée en une vaste salle. Au moment de la restauration, les deux-tiers de ce rez-de-chaussée constituaient une longue pièce formant cuisine et salle de séjour, dont le mur-ouest était percé de trois portes donnant sur des chambres à coucher. L'architecte n'a pas jugé bon de restituer ce plan relativement tardif; sa restauration un peu sommaire a créé un cadre idéal pour l'exposition d'une collection de vieux objets domestiques recueillis par Jacques Leclerc.

En entrant, on voit à gauche de la porte, quelques vieux rouets fabriqués sur l'île. Ils sont d'ailleurs bien caractéristiques : leur auget, qui

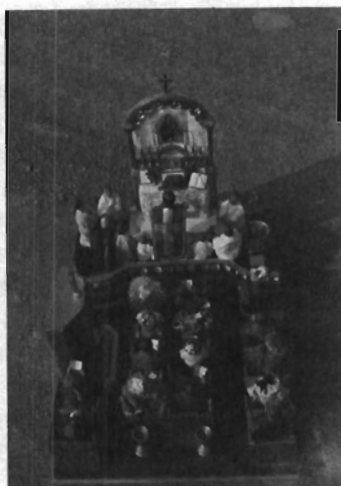
1. restaurée par la Commission des Monuments Historiques du Québec.

servait à humidifier la laine, est en forme de petite barque. Il y a aussi plusieurs de ces grandes armoires de pin, à panneaux droits et à moulures simples, que l'on trouvait autrefois dans toutes les maisons de l'île; une *table-chaise*, dont le plateau bascule et forme dossier; des *berceuses*, dont certaines, très basses, étaient appelées *fileuses*, car on s'en servait pour s'asseoir au rouet; un *poêle à deux ponts*; un métier à tisser, sur lequel travaille encore, parfois, une artisane. Aux murs sont suspendus toutes sortes d'objets d'un autre âge : pincettes forgées pour le foyer, mouchettes, lampes ou *becs* à huile de marsouin, pierres à réchauffer les lits, etc. Près de la porte est déposé le minot qui servait à mesurer la dîme du curé et, dans le minot, comme si un aïeul unijambiste l'avait oublié là, pour continuer à cloche-pied, un pilon de bois.

L'objet le plus intéressant, le plus touchant aussi, qu'abrite la maison Leclerc, est une église-miniature qui est la reproduction, plus ou moins fidèle et simplifiée, de l'église de Saint-Louis. Elle fut découverte par l'actuel propriétaire de la maison, Jacques Leclerc, il y a quelques années, dans un village de la rive sud du fleuve, où elle dut être fabriquée vers la fin du dix-neuvième siècle, par une femme qui était née à l'île-aux-Coudres et y avait passé son enfance.

La façade en retrait de la petite église, est encadrée de deux tours surmontées de clochers. Au dessus de la porte centrale qui s'ouvre pour en laisser voir l'intérieur, une console supporte une statue de sainte Anne et de la Vierge.

**INTERIEUR DE
LA PETITE EGLISE
DANS LA
MAISON LECLERC.**



**LES
FIDELES.
LE
CONFESSIONNAL.**



On peut examiner l'intérieur du petit bâtiment en regardant par la porte de la façade, ou bien par les fenêtres qui éclairent le jubé et les côtés de la nef, dont le sol est occupé par trois rangées de quelques bancs; la rangée de gauche étant interrompue par un confessional à pans coupés, doré. L'on est au début de la messe : debout au pied de l'autel, le prêtre dont la tonsure est bien visible (chasuble refaite) récite les premières prières. Les huit enfants de chœur qui l'entourent tiennent

pieusement leur missel; sur la crédence sont posées les deux burettes. Une balustrade sépare le chœur et la nef, remplie par les fidèles endimanchés. Les figures d'hommes et de femmes hautes de cinq à six pouces, portent des vêtements véritables, en tissu; seules leur tête et leurs mains sont sculptées et peintes. Les dames sont vêtues de longues robes aux manches à gigot et coiffées d'immenses chapeaux; les femmes de l'île ne méprisaient pas les toilettes et devaient se faire sévèrement reprocher leur coquetterie par leur curé. « *Si nos cultivateurs savaient mieux régler les dépenses de leur maison, et surtout la toilette de leurs femmes (sic) et de leurs enfants, écrit l'austère Grand Vicaire Mailloux, ils trouveraient bien aussi, à peu d'exceptions près, les moyens qu'il faut pour pourvoir à leur avenir* ». Toute l'assistance est attentive et recueillie, à l'exception d'un enfant de chœur, qui regarde vers la nef et, dans la rangée de gauche, d'un vieillard, que sa barbe blanche n'a pas rendu moins curieux, et qui trouve peut-être, qu'après tout, la coquetterie a des charmes. Un prêtre portant surplis et étole est assis au confessionnal. Les yeux mi-fermés, et rougissant un peu, dirait-on, il penche la tête vers le grillage pour mieux entendre le récit que lui fait de ses péchés et peccadilles une jolie dame à grand chapeau. Elle peut parler assez haut, elle n'a rien à craindre, car les accents poussifs de l'harmonium dont une musicienne joue, au jubé, couvrent certainement sa voix un peu tremblante. Toute la scène est extraordinaire d'observation, de vie, d'humour.

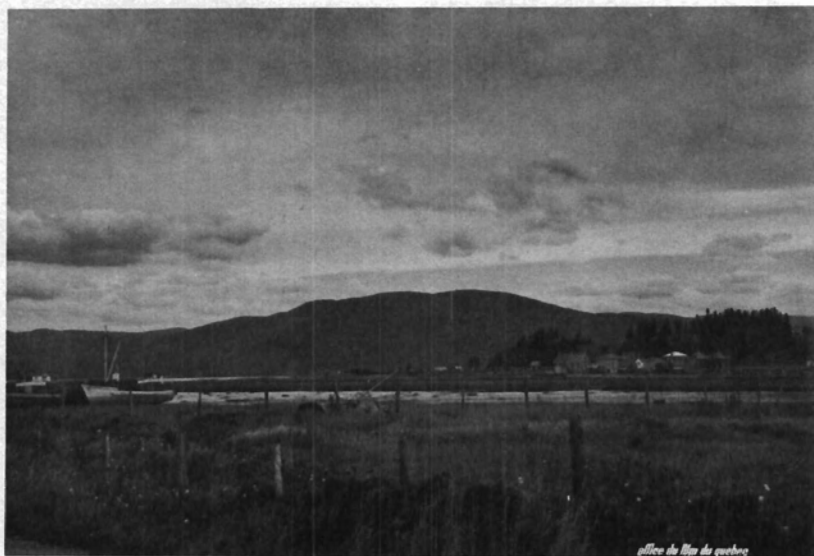
Les visages sculptés avec vigueur, sont merveilleusement expressifs. Il faut examiner en détail cet ensemble qui doit être considéré comme un des plus beaux documents d'art populaire canadien-français.

X X X X

Depuis la *Pointe à Simon* – que l'on appelait autrefois la *Pointe des Sapins*, car elle était couverte de ces arbres – jusqu'au bas de l'île, la batture est d'une largeur considérable. En traversant le *Trécarré*¹ on peut voir par le travers, à environ deux-tiers de mille de la rive, deux rochers que l'eau ne recouvre jamais : ce sont les *Piliers*. La côte de *La Baleine* – région qui doit son nom au fait que jadis, paraît-il, une baleine s'y échoua – s'élève progressivement, en même temps qu'elle se rapproche de la grève. La route, qui suit le littoral, passe bientôt en contrebas de l'escarpement, sur lequel sont construites la plupart des maisons. De cette route, ou du haut du plateau, on découvre, en regardant vers l'est, plusieurs dizaines de lieues du fleuve, dont l'aspect est celui d'une mer². Le long de la grève, outre quelques pêches à fascines, pour le menu poisson, on peut voir un certain nombre de petits quais et de *pêches à varech*. Ces derniè-

1. Tré-carré (Rousseau) ou Trait-carré (Mailloux). Le trait-carré est en terme de construction, une ligne qui en coupe une autre à angle droit, cf. Rousseau, *Toponymie* . . . , p. 97, note 2.

2. Sur l'île, comme le long de la côte, on dit le plus souvent en parlant du fleuve : « la mer ».



L'ANSE DE L'ÉGLISE, A MAREE BASSE.

res, comme les quais, sont des obstacles artificiels destinés à retenir le varech, utilisé comme fertilisant pour les terres.

C'est à l'intérieur de l'île, – *dans l'île*, comme disent les insulaires –, à quelque distance du Centre Artisanal et de la maison Leclerc que s'étend la tourbière, vaste terrain plat, auquel on donne le nom de *Savane*. La tourbière, qui mesure environ un mille et demi de longueur, a

été formée par les mousses qui, pendant des millénaires, se sont accumulées dans cette région de l'île; l'épaisseur de la tourbe y atteint vingt pieds en certains endroits. Il y pousse quelques mélèzes, des épinettes, du bois de peu. Sitôt sortis du sol, les arbres, qui n'y trouvent pas ce qui est nécessaire à leur croissance, s'étiolent et se rabougrissent. Mais la tourbière est fleurie; entre autres plantes, l'épilobe, l'airelle, la canneberge y croissent, en même temps que la sarracénie qui, modèle de prévoyance, conserve en permanence dans ses feuilles en cornet sa provision d'eau. Il y a deux façons d'amasser la tourbe; on l'aspire à la machine après l'avoir ameublie, ou bien, des *coupeux* pratiquent à la pelle, dans le sol spongieux, des tranchées de huit à douze pieds de largeur. On peut voir en traversant la tourbière de nombreuses tranchées aux parois humides, couleur de toutes les ocres et terres de Sienne. Jonchées de débris végétaux, de racines, de souches, elles ressemblent aux routes d'un monde antérieur au nôtre, ravagé et englouti, puis, soudain, exhumé. Sur leurs bords, s'alignent comme de petites tours sombres, les amas de blocs de tourbe – les *mules* (mulons) – qu'on laisse sécher au soleil et à l'air. Une fois secs, ces blocs sont déchiquetés, puis la tourbe est mise en sacs et expédiée vers les marchés.

Après avoir longé le *Cap aux Pierres*, la route de l'île coupe la *Pointe du bout-d'en-bas* et passe devant une pierre que les premiers habitants de l'île ont appelée la *Roche Pleureuse*. Selon Mailoux, cette pierre a dû recevoir ce nom parce

qu'à certains moments, un filet d'eau qui sortait du rocher paraissait suinter de la pierre même¹ Il y a dans cette région de l'île, du côté sud, trois petites anses : l'Anse des Grandes Mares, l'Anse des Bateaux et l'Anse de l'Attente. C'est dans l'une d'elles que le vingt-sept novembre 1832, un brick anglais, la *Rosalind*, emporté par les glaces en redescendant le fleuve, se vint échouer. Grâce aux efforts des insulaires et de leur curé, le navire fut sauvé. Les membres de son équipage ainsi que ceux de deux autres bricks qui avaient en même temps été jetés sur la côte nord de l'île, hivernèrent dans les familles. En témoignage de gratitude, les propriétaires de la *Rosalind* firent exécuter par l'orfèvre Amyot de Québec, une chocolatière d'argent² qu'ils offrirent au curé de l'île. Ce beau vase d'argent est aujourd'hui conservé au Palais cardinalice de Québec.

Avant de continuer le tour de l'île et de remonter le long du flanc nord, on peut faire une fort jolie promenade sur la belle *Pointe du bout-d'en-bas*, parmi les bosquets de sombres épinettes et les mares lumineuses, en compagnie du blé sauvage, du vent, des vagues, et de la salicorne,

1. « Actuellement, a noté M. Jacques Rousseau, une source sort d'en dessous de la roche. » *Toponymie...*, p. 124.
2. Elle fut léguée par ce curé à l'archevêché de Québec. Elle est ornée d'un brick gravé, sous lequel on lit l'inscription suivante : « Tribut de respect et de reconnaissance offert par les propriétaires et assureurs du brick *Rosalind*, de Londres, capitaine Boyle, au Révérend Messire Asselin, ptre, curé de Saint-Louis de l'île-aux-Coudres, pour avoir par son exemple encouragé ses paroissiens à aider à sauver le vaisseau et sa cargaison, jeté par les glaces sur cette île le 27 novembre 1832 et pour ses bontés envers les naufragés pendant leur séjour sur l'île. »



LA CHOCOLATIERE D'ARGENT DONNEE PAR LES PROPRIETAIRES
DE LA ROSALIND.

rouge et salée. L'île se termine par un îlot relié à elle par un banc de sable qui n'est recouvert que dans les grandes mers; on appelle ce banc la *Coupe par le Nord*¹. Peu après avoir commencé de suivre la route du nord de l'île, d'où l'on a une vue admirable sur le *Cap-aux-Oies*, le *Cap Martin* (le plus rapproché des deux), les *Eboulements* (sur la montagne) et *Saint-Joseph-de-la-Rive*, on parvient à l'*Anse du Ruisseau Rouge*, « le plus propre des débarquements de l'île », selon Mailloux. Sur ce ruisseau, un moulin à farine aujourd'hui disparu fut édifié à la fin du dix-neuvième siècle. Un peu à l'ouest de cette anse, *Buttemont*, doit son nom à une petite élévation que le tracé de la route actuelle a fait disparaître partiellement. C'est dans l'*Anse de Buttemont* que s'échoua dans l'automne de 1832, le *John Blackfoot*, l'un des trois bâtiments anglais qui avaient été entraînés par les glaces jusqu'aux battures de l'île.

Peu après *Buttemont*, la route cesse de suivre la grève et s'élève pour ne redescendre qu'après le Cap à Labranche, à l'ouest de l'île. Avant de gravir la *Côte à Mailloux*, on peut voir une petite anse, l'*Anse à Mailloux*, d'où s'effectuait souvent le départ des canots qui faisaient la traversée d'hiver.

Ce n'est, en effet, que depuis quelques années que, pendant l'hiver, un traversier relie chaque jour l'île-aux-Coudres au nord. Auparavant, voyageurs et sacs de courrier allaient et venaient

1. Rousseau, *Toponymie . . .*, p. 110.

en « canot d'hiver »¹. Les barques dont on se servait pour cette traversée, – qui n'avait rien d'un jeu d'enfants –, mesuraient une vingtaine de

1. cf. F.A. Savard. **Traversée de l'Île-aux-Coudres en hiver**, Archives de Folklore de l'Université Laval, no. 4 (1949) pp. 13-16.



APRES AVOIR RECITE UN PATER, LE CAPITAINE
COMMENCAIT PAR SCRUTER LE CHAMP DE GLAÇE...

pieds de longueur; pointues aux deux bouts, elles étaient solidement construites en bouleau et en merisier. Afin de faciliter leur halage et leur glissement sur les glaces, leur quille était recouverte d'une large ferrure et elles étaient munies de câbles, — les « ambines » —, que les « traverseux » pouvaient passer par-dessus leur épaule. Leur équipage était de cinq hommes : deux rameurs, deux nageurs ou avironneurs, et un capitaine.

Afin de profiter des courants favorables, la traversée s'effectuait à un point déterminé de la marée. On partait à la fin du baissant pour atteindre le quai de Saint-Joseph-de-la-Rive¹ à l'étales, et en repartir avec le commencement du montant. En général, le départ avait lieu vers quatre heures du matin, en pleine obscurité, et le milieu de l'avant-midi. La durée moyenne de l'aller et retour était d'environ deux heures. Par gros temps, ou si le fleuve était très embarrassé par les glaces, on pouvait mettre jusqu'à quatre heures. La distance à parcourir n'était que d'un mille et demi en ligne droite, mais il était assez rare qu'on pût la franchir directement. Après avoir récité un Pater, le capitaine, debout à l'arrière, commençait par examiner le champ de glaces, demandant leur avis à ses compagnons, tâchant de découvrir les coupes ou cours d'eau, étudiant le régime des courants, prévoyant les remous. On contournait les grandes glaces autant qu'on le pouvait, sinon, on hissait sur les glaces le canot

1. Ce village était autrefois appelé, bien plus joliment, Les Eboulements-en-bas.



SUR LE QUAI BAT LE CŒUR DE L'ÎLE.

alourdi par les sacs de courrier et parfois par un ou deux passagers. Si l'on traversait des champs de petites glaces, il fallait débarquer et sauter de glace en glace, en poussant le canot comme on pouvait, en risquant de s'enfoncer dans l'eau, parfois, jusqu'à la ceinture. C'était là une manoeuvre dangereuse et la règle était alors de ne jamais desserrer son emprise de la serre du canot. Souvent, on devait naviguer dans



GOELETES ATTENDANT LA MAREE, AU « SOROUET » DU QUAI.

L'HIVER
LES GOELETTES
IMMOBILES
SONT COMME
EN DEHORS
DU TEMPS...



... ELLES NE VIVENT QUE L'ETE.

un *frasil* épais¹ et il fallait procéder à une manoeuvre destinée à empêcher le canot de *coller* sur place; les traverseux lui communiquaient alors un violent mouvement de roulis, tout en continuant de *travailler* à l'aviron.

La traversée d'hiver était un métier difficile, périlleux, épuisant, que certains insulaires qui connaissaient bien tous les caprices du fleuve, pratiquaient avec une admirable adresse. Au début du vingtième siècle, un homme, gelé au cours d'une traversée, mourut en arrivant à l'île. Quelques années plus tard, quatre hommes furent précipités à la mer lorsque leur embarcation chavira, l'un d'entre eux se noya; les autres qui purent sauter sur une glace furent retrouvés au Cap-aux-Oies et sauvés.

X X X X

Quittant cette grève où l'on a construit quelques goélettes et sur laquelle le Grand Vicaire écrit qu'il est « cent fois venu s'asseoir pour contempler les flots », on gravit la *Côte à Mailloux* qui était autrefois bien plus raide qu'elle n'est aujourd'hui. Dans sa *Promenade*, l'historien de l'île la monte à pied, en ahanant, et en se plaignant de ses vieilles jambes. Après cette côte, la route surplombe un moment la rive dont elle

1. *frasil* vient sans doute de *fraisil*: cendre de charbon incomplètement brûlée. La bouillie de glace émietlée présente une certaine ressemblance avec cette matière.

s'éloigne ensuite un peu. On se trouve alors au *Bout-d'en-bas* de Saint-Bernard. Bientôt, on longe le verger et la pépinière des Pednault, qui existent depuis environ cent ans. C'est de là que viennent tous les pommiers de Charlevoix, dont Marius Barbeau, a écrit qu'ils donnent les meilleures pommes du Québec. Peu après être passé près de l'église et avoir traversé la *Pointe des Roches*, on parvient au chemin qui mène au quai. Cependant, un peu avant cet embranchement, on aperçoit, sur la gauche, une route qui traverse l'île. Celui qui en a le loisir devrait la suivre et, arrivé au côté sud, tourner à droite, afin de redécouvrir lentement les paysages si variés, doux et sévères, à la fois, de cette île dont la beauté particulière frappa son premier visiteur français, grand découvreur, et grand amateur de *noisilles* : Jacques Cartier.

JEAN DES GAGNIERS

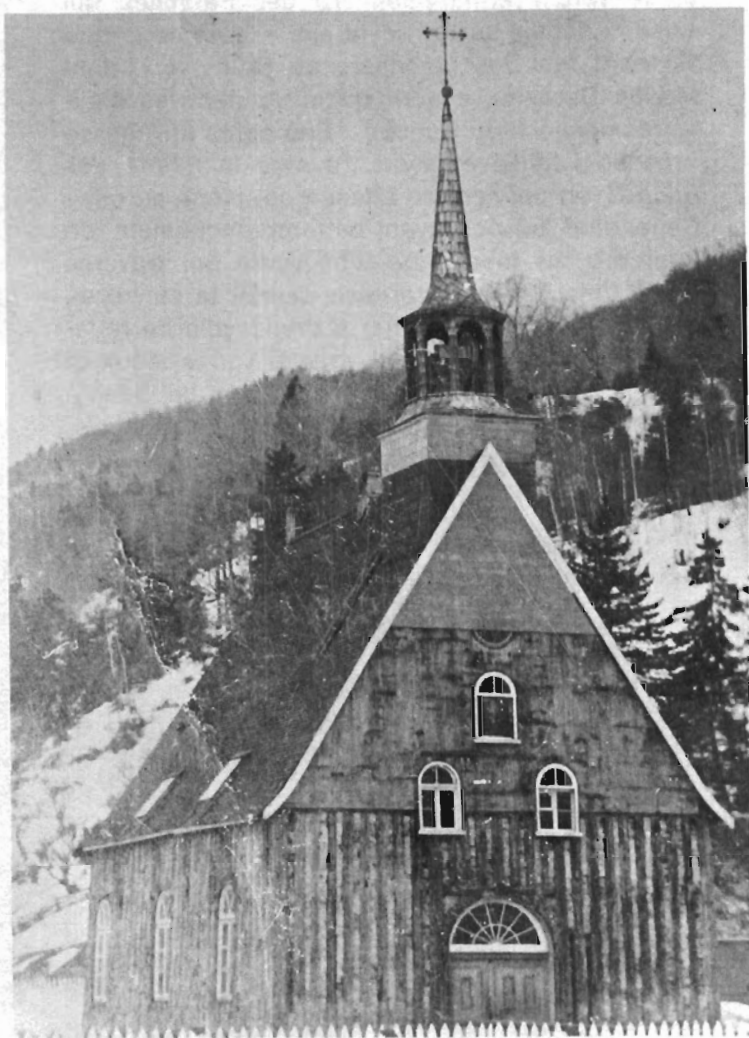


*Société de
Généalogie de
Drummondville*

545, rue des Écoles
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

DOCUMENTS

1 - Ancienne église de la Petite-Rivière Saint-François.



LA DEUXIEME EGLISE DE SAINT-LOUIS, ELEVEE AU DIX-HUITIEME SIECLE, ET DONT IL N'EXISTE PAS DE PHOTO, RESSEMBLAIT A CELLE-CI, QUI FUT CONSTRUITE EN 1777-1778.

2 – Concession de l'Île-aux-Coudres au Séminaire de Québec (le 29 octobre, 1687).

Jacques René de Brisay Chevallier Marquis De Denonville et autres lieux Gouverneur et Lieutenant general pour Le Roy en Canada Acadie Isles de Terrebonne et autres pays De la nouvelle France

Jean Bochart Chevallier Seigneur de Champigny Noroy et Verneuil Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant de justice police et finance en Canada et susdit pays

Sur la priere qui nous a esté faite par les Sieurs Superieur et Officiers du Seminaire de cette ville qu'il nous plaise accorder audit Seminaire concession a tiltre de fief de l'Isle aux Coudres et battures qui sont a l'entour d'ycelle pour en jouir par les Sieurs Ecclesiastiques dud Seminaire leurs successeurs et ayant cause audit tiltre de fief aux droits ordinaires, de chasse et pesche dans l'estendue desdits lieux d'autant que laditte Isle est a leur bienséance a cause de leur terre du Cap Tourmente et baye S. Paul qui sont au devant d'ycelle, a ces causes Nous en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté avons donné et concédé, donnons et concedons par ces presentes audit Seminaire de cette ville laditte Isle aux Coudres et battures qui sont autour d'ycelle pour en jouir par lesdits Sieurs Ecclesiastiques d'yceluy leurs successeurs et ayant cause a tiltre de fief avec droits de chasse et de pesche dans l'estendue desdits lieux a la charge de la foy et hommage qu'il seront tenus de porter par l'un d'yeux ou procureur pour eux au Chasteau St Louis de cette ville duquel ledit fief relevera aux droits et redevances acoutumées suivant la Coutume de Paris et outre aux conditions qu'il ne se fera aucune traitte es dits lieux avec les Sauvages et qu'ils ne seront habitez par aucun autre que par des personnes du Seminaire, qu'ils conserveront et feront conserver les bois de chesne qui se trouveront propres a la construction des vaisseaux dans laditte Isle et donneront avis au Roy ou a nous des mines, miniers et minereaux si aucuns s'y trouvoient, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté de laquelle les dits Sieurs Ecclesiastiques seront tenus prendre la confirmation des presentes dans un an d'huy.

En tesmoignage de quoy nous avons signé ces presentes et fait apposer le sceau de nos armes et contresigner de l'un de nos secretaires. Donn  a Quebec le 29e jour d'octobre mil six cens quatrevingt sept.

RENE DE BRISAY M DE DENONVILLE BOCHART CHAMPIGNY
Par Messieurs
FREDIN

endoss  Concession de M. le Gouverneur et Intendant de l'Isle aux Coudres, Le 29. octob. 1687.

Received into the Registers Office in Quebec on Munday the 28th. Day of October 1765, at Ten oClock in the Forenoon

J. GOLDFRAP DREG r.

Received into the Registers Office in Quebec on Munday the 28th. 1765 at half pass^d. twelve o'Clock at noon in the French Register Letter C, Page 87.

J. GOLDFRAP DREG r

Enregistr  au Registre des Fois & Homages

J. GOLDFRAP DREG r.

3 - Supplique pour la construction d'un moulin   eau. (1815).

Isle aux Coudres Le 28 janvier 1815

La d tresse ou Se trouvent les Sous Sign s concernant la farine, les oblige de vous r p terer leurs demande et de vous prier avec instance de Leurs Cons-truire un Moulin   l'eau, S'il est possible. Dans les circonstances actuelles, il n'y a peut- tre pas Sur Soixante habitans qui Composent cette paroisse, cinq qui aient de la farine, tous les autres en Sont priv s depuis un mois pr s, et plusieurs, pour ne pas p rir de faim, ont  t  contrainte, d'en aller chercher au nord, malgr  les risques et les difficult s. de la traverse dans l'hiver. Cest pour nous, et nos familles une tr s grande mis re que de nous trouver dans une pareille Situation, entre-autre, dans un endroit comme le notre ou il est Si difficile de

Sortir dans cette pénible Saison. permettez, Monsieur, aux Soussignés et à vos Supplians de vous dire qu'il leurs Semble qu'il Seroit aisé de remédier a une pareille détresse en leur construisant un Moulin qui iroit par l'eau et qui seroit pour eux dune plus grande utilité que vos deux Moulins à vents. et S'il plaisoit à nos Seigneurs d'accorder à leurs Supplians cette faveur, ils s'offrent volontiers, de charoyer, de fournir, de travailler au dit Moulin, autant qu'il Sera en leur, pouvoir ; et vos dits Supplians croient même que l'on pourroit faire dans l'Isle un Moulin à l'eau qui iroit toute l'année, Sion lui donnoit, en faisant qu'el ques frais, toutes les eaux de la Savanne, qui augmenteroient d'une manière considérable la Rivière-Rouge ; et dans le cas que le dit Moulins iroit toute l'année, Sion lui donnoit, en faisant qu'elques frais, à lors purement inutiles, et vous pourriez les faire détruire, Silvous Le jugiez à propos, Mais comme vos supplians ne Sont point assez entendus, pour vous assurer que le dit dit Moulin iroit toute l'année ; ainsi, pour examiner le Local, il nous faudroit un homme expert et entendu dans cette partie là. C'est pourquoi, Monsieur, nous vous Supplions denous dire Sit cest à nous dé faire venir Sur les lieux Le dit expert et dès que le printemps Sera arrivé, nous enferons les frais. En outre, Monsieur, Si vous trouvez que vos Supplians vous demandent trop, que de Leur construire un Moulin et que C'est vous induire à faire de grandes dépenses Sans nécessité Eh bien ! accordez aux Soussignés ou à qu-el qu-un d'eux un Bail à emphytéose et ils le Construiront à leurs frais et dépens. Enfin, Si cette proposition, Monsieur ne vous accomode point encore, donnez-nous au moins la permission d'en-batir-un à nos propres frais et quant il sera Construit nous vous le mettrons entre les mains et vous nous donnerez un Meunier Seulement et vous-en fixerez la rente. il ny-a point de Sacrifices que nous ne fassions pour nous délivrer de l'extrême misère où nous Somme, et toutes les pertes que nous cause la privations d'un Moulin et quivalent bien même audelà toutes les dépenses que nous pourrons faire.

Les Soussignés Supplians Sont à considérations, Monsieur
vos très humbles et très obéissants Serveurs

<i>Gen main des gagniers</i>		<i>A lex etrambley</i> - +
Marc garnier - - +	thimote des gagnier - +	Jacq ^h des gagnier - +
zacharie peron - - +	ami Boucharde - - +	Augustin du jour - +
françois duvas - - +	Jacq ^h le clere - - +	Joseph audec dit la pointe - +
Michelle des gagnier - +	jean des gagnier - - +	fran Bap ^{tiste} la jorais - +
piere garnier - - +	Louis quierin - - +	Joseph des gagnier - +
Michelle arvez - +	fran ^{cois} du droual - +	Joseph Martell - - +
Louis de seude - - +	fran ^{cois} trambley - - +	Brunan ou chiret - +
cristoffe peron - +	Alexis peron - - +	fran ^{cois} trambley - +
Louis arvez - - +	fran ^{cois} du jour - - +	Joseph trambley - +
Joseph la pointe - +	Alexis c ^{er} rien - - +	Augustin le clere - +
Alexis du jour - +	Abraham trambley - +	Mozze Quierin - +
piere garnier - - +	pier droual - - +	fran ^{cois} des biens - +
Joseph arvez - +	Jacq ^h Gauthier - - +	Joseph Bergeron - +
Louis des biens - +	Clément du jour - +	Louis Boucharde - - +
Joseph mar ^t in - +	David des biens - - +	Louis la joie - - +
Louis trambley - - +	Guillaume trambley - - +	Germain des oncles - +
et beamp ^{tre} trambley - +	Joseph pedemance - - +	Laurent la pointe - +
Gaspar elaine - - +	Jean brison - - +	Joseph Marie trambley - +
Stienne trambley - - +	jean la pointe - - +	
Alexandre chasard - +	fran ^{cois} la joie - +	

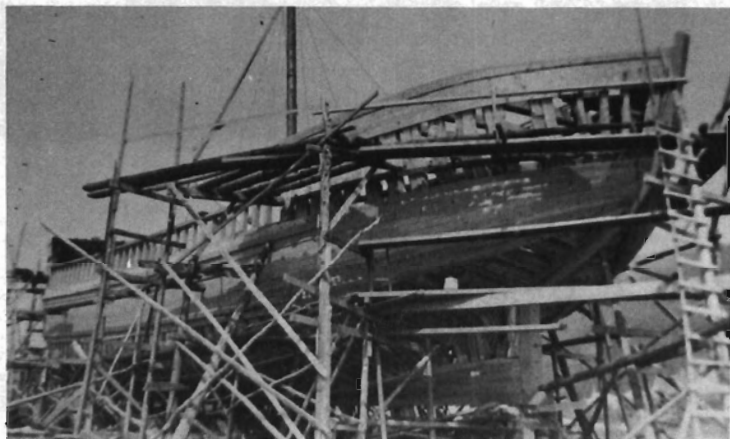
*Je Soussigné certifie que les Signatures soussignés ci dessus ont été données par eux sur un papier et des témoins valides Soussignés
J. des gagniers, J. Joseph le clere, Michelle des gagniers*

4 – Construction des goélettes.



L'ART DES CHARPENTIER DE GOELETES DISPARAITRA ;
AUJOURD'HUI LES NAVIRES SONT EN ACIER...

... MAIS, LA CONSTRUCTION D'UN NAVIRE DE BOIS ETAIT
UNE PURE MERVEILLE.





UN PETIT CHEMIN LONGE LA RIVIERE ROUGE, SUR LAQUELLE
EST CONSTRUIT LE MOULIN A EAU, CACHE PAR UN BOSQUET.
A DROITE, LE MOULIN A VENT.

TABLE DES MATIERES

Les premiers temps	11
L'Ile-aux-Coudres au dix-huitième siècle	19
Du dix-neuvième siècle à nos jours	33
La traversée	43
Le quai, le Mouillage	49
Le Tour de l'Ile	59
Documents	104

CARTES

Plan de l'Ile-aux-Coudres	8
Localisation de l'Ile-aux-Coudres	18
Ile-aux-Coudres (hors texte).	

Achévé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie « Les Ed. Marquis Ltée »
le vingt juin mil neuf cent soixante-neuf
pour les Editions Leméac.



JEAN DES GAGNIERS

Jean Des Gagniers, qui est professeur à l'Université Laval et directeur des fouilles de Soloi (Chypre) est né à Saint-Joseph-de-la-Rive, en face de l'Île-aux-Coudres.

Ses ancêtres sont parmi les fondateurs de Saint-Louis où ils ont vécu jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle.

De son village natal, il a vu l'île sous toutes les lumières, par tous les temps, à toutes les saisons ; elle lui a toujours paru aussi belle, aussi invitante. C'est pour cela qu'il a voulu en retracer l'histoire, en décrire les lieux. Il dédie son livre à tous ses amis de l'île, et à tous les amis de l'île.